



20

07

08

Barreau  
du Québec



## Mission

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

## Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8  
T 514 954-3400 Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca) [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2008  
ISBN 978-2-922151-58-9 (imprimé)  
ISBN 978-2-922151-59-6 (PDF)



## Lettres de présentation

---

Montréal, le 31 mai 2008



**Monsieur Jacques P. Dupuis**

Ministre de la Justice du Québec et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Sécurité publique  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2007-2008 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, J. Michel Doyon, c.r., Ph. D.

---

Montréal, le 31 mai 2008



**Monsieur Jean Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2007-2008 du Barreau du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, J. Michel Doyon, c.r., Ph. D.

---

Montréal, le 31 mai 2008



**Monsieur Michel Bissonnet**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Veuillez accepter, monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jacques P. Dupuis



# matières

## Table des matières

### 01 PARTIE 1 PRÉSENTATION

1	Le rapport du bâtonnier .....	7
2	Le rapport du directeur général .....	10
3	Le Barreau : agent de changement dans la société .....	13
4	Regard sur les membres .....	15
5	Reconnaître l'excellence : Médaille, Mérites et récipiendaires du titre <i>Avocat émérite 2007</i> .....	18
6	Le personnel du Barreau .....	23

### 02 PARTIE 2 ADMINISTRATION DU BARREAU

7	L'Assemblée générale annuelle des membres .....	29
8	Le Conseil général .....	30
8.1	Les membres .....	30
8.2	Les réunions .....	31
8.3	Faits saillants .....	31
9	Le Comité administratif .....	33
9.1	Les membres .....	33
9.2	Les réunions .....	33
9.3	Faits saillants .....	33
10	Les cotisations annuelles 2007-2008 .....	35
11	Administration des registres .....	37
11.1	Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice .....	37
11.2	Registre des S.P.A. et S.E.N.C.R.L. ....	38
11.3	Registre des testaments et mandats en cas d'inaptitude .....	38
12	Le rapport du Bureau du syndic (incluant le rapport du Comité d'arbitrage) .....	39
13	Les comités et groupes de travail du Barreau .....	41
13.1	Le Comité de discipline .....	42
13.2	Le Comité de révision des plaintes .....	46
13.3	Le Comité du Fonds d'indemnisation .....	47
13.4	Le Comité d'accès à la profession .....	48
13.5	L'inspection professionnelle au Barreau .....	48
13.6	Le Comité des équivalences .....	50
13.7	Le Comité de la formation des avocats .....	51
13.8	Le Comité de la formation professionnelle .....	51
13.9	Le Comité des requêtes .....	53
13.10	Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances .....	55
13.11	Le Comité accréditeur en médiation familiale .....	56
13.12	Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat .....	57
13.13	Le Comité sur la sténographie .....	58

# Table des matières

## 03 PARTIE 3 ÉTATS FINANCIERS

### BARREAU DU QUÉBEC

Rapports des vérificateurs .....	61
États financiers	
Bilan cumulé .....	62
Revenus et dépenses cumulés .....	64
Flux de trésorerie cumulés .....	66
Notes complémentaires .....	67

### ÉCOLE DU BARREAU

Rapport des vérificateurs .....	85
États financiers .....	86
Flux de trésorerie .....	88
Bilan .....	89
Notes complémentaires .....	90

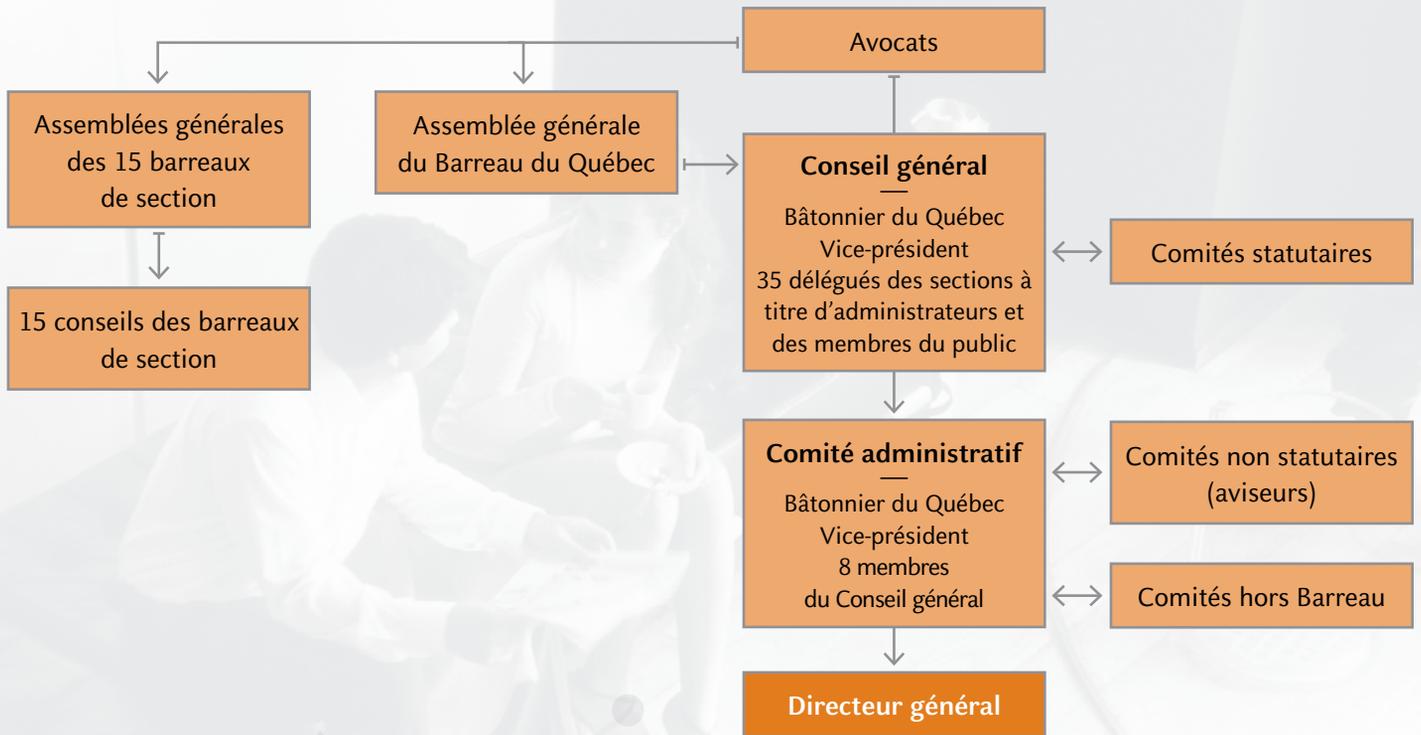
matières

# Le Barreau dans la société

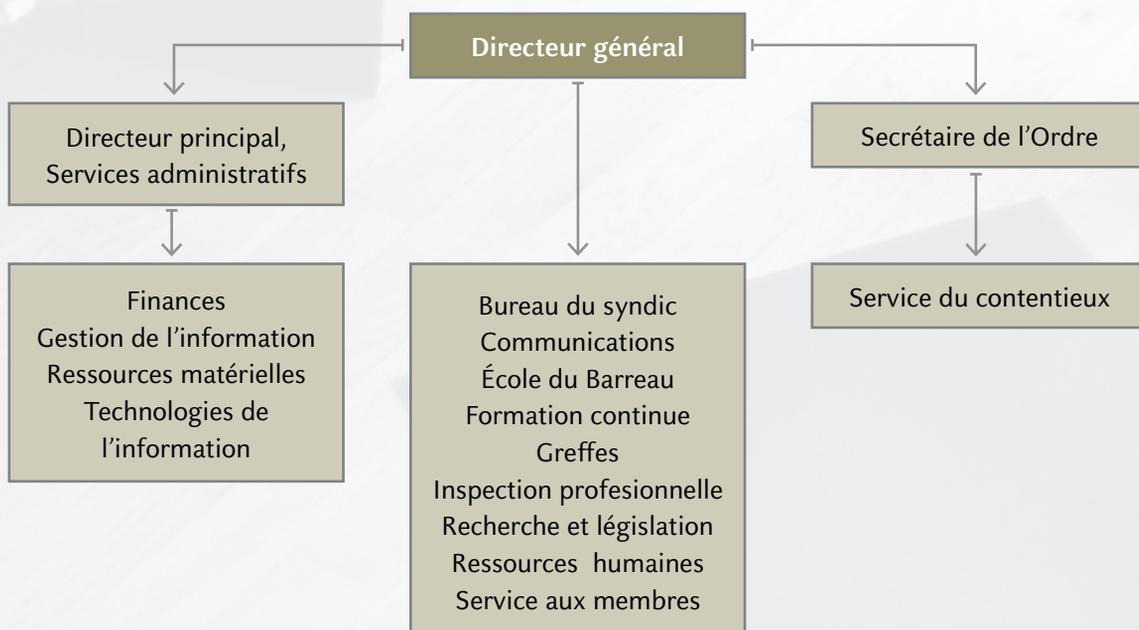
**LE PUBLIC :**  
8 000 000 de Québécois

Un Barreau fort et respecté pour les protéger!

## STRUCTURE POLITIQUE



## STRUCTURE ADMINISTRATIVE





Engagement \*

01

## \* Engagement

Notre engagement à servir la collectivité est indéfectible.  
Visitez le [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca) pour connaître tous les services offerts au public.

# présentation

Barreau  
du Québec 



## ASSURER LA PÉRENNITÉ

L'année qui se termine a été riche en réalisations. Des actions qui s'inscrivent dans la continuité d'un Barreau fort et respecté. À mon arrivée au bâtonnat, je voulais faire en sorte que le Barreau puisse poursuivre le déploiement de son plan stratégique. Il m'apparaissait essentiel de suivre un fil directeur en continuité pour conserver une organisation solide.



Dans cette continuité, par exemple, s'inscrit la campagne de publicité pour promouvoir l'assurance juridique, comme l'avait mise de l'avant le bâtonnier **Pierre Gagnon**; la poursuite des pourparlers avec le gouvernement, amorcés par le bâtonnier **Stéphane Rivard** dans le dossier du SARPA; ou encore la formation continue obligatoire qui prolonge le travail du bâtonnier **Denis Mondor** pour accroître l'offre de cours dans les régions et l'œuvre de la bâtonnière **Madeleine Lemieux** pour assurer et maintenir les compétences des membres du Barreau.

### UN TOURNANT HISTORIQUE : LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

La politique de formation continue obligatoire adoptée par le Conseil général en mars 2007 marque par ailleurs un tournant historique. La nécessité de tenir à jour les compétences professionnelles des avocats représente l'un des facteurs importants qui a motivé cette démarche. Ainsi, à compter d'avril 2009, les avocats seront tenus de suivre 30 heures de formation sur deux ans et le Barreau, avec l'aide du nouveau bâtonnier, M<sup>e</sup> **Gérald R. Tremblay**, et du Comité sur la formation continue, travaillera à l'élaboration de nombreuses activités qui bénéficieront à tous les barreaux de section et à la population desservie par les avocats. En effet, il importe, dans l'exercice d'une profession qui se veut moderne et compétente, que tous demeurent à la fine pointe des connaissances.

### UN TRAVAIL SOUTENU POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Tous les bâtonniers travaillent, à tour de rôle, à augmenter l'accessibilité à la justice. C'est un enjeu qui représente un des défis d'avenir du Barreau. Cette problématique n'est pas unique au Québec. Elle est également présente aux États-Unis et en Europe. Il faut s'y pencher sérieusement, si nous voulons que les gens croient en la justice,

qui est, par ailleurs, le pilier de nos démocraties. L'inaccessibilité du recours au droit et au juge ne peut que mener au mépris de la justice et porter les citoyens à privilégier d'autres moyens afin que justice leur soit rendue. Les gouvernements, les magistrats, les avocats, tous ensemble, dans un même souci du bien commun, doivent chercher des solutions innovatrices à des situations complexes et variées qui débordent largement la question des honoraires d'avocats.

Complexité des procédures, multiplicité des règles de pratique, inégalité des forces et des ressources, avantages fiscaux pour certains, voilà autant de questions auxquelles il faut répondre. D'autre part, le désengagement graduel du gouvernement fédéral du financement traditionnel de l'aide juridique impose aux provinces un manque à gagner alors même que sa législation, imposant des sanctions criminelles plus sévères, provoque un recours encore plus grand aux services de l'aide juridique. Avec une diminution des ressources financières, la justice civile se trouve un peu négligée. Que l'on pense aux demandes des personnes âgées, des jeunes et des familles dans le besoin.

Au cours de la dernière année, d'autres gestes concrets ont été posés dans la limite des pouvoirs dont dispose le Barreau. Entre autres, lors de la dernière Assemblée générale

annuelle des membres du Barreau, une résolution a été adoptée à l'unanimité, portant sur la nécessité d'accélérer la hausse adoptée des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, afin que les seuils prévus pour 2010 entrent en vigueur immédiatement, et qu'à court terme, ils soient réévalués de façon à assurer l'admissibilité à l'aide juridique des personnes seules gagnant le salaire minimum. Le Barreau a porté cette proposition au ministre de la Justice du Québec.

Sans relâche, depuis 2005, le Barreau fait la promotion de la justice participative, laquelle englobe tous les modes de résolution de conflits : médiation, conciliation, arbitrage, droit collaboratif, recours aux tribunaux, etc. Les membres du Barreau ont même financé une vaste campagne d'information auprès du public sur ces modes de résolution de conflit.

Le Barreau, tout en agissant avec les autres intervenants du milieu de la justice sur des enjeux systémiques, encourage les avocats à travailler individuellement pour augmenter l'accès en informant davantage le citoyen sur les ressources disponibles : justice participative, information juridique vulgarisée accessible sur [Educaloi.qc.ca](http://Educaloi.qc.ca), travaux de la Fondation du Barreau, etc. Il sensibilise et forme les praticiens aux devoirs qu'ils ont de conseiller leurs clients dans une application plus humaine du droit, plus souple, plus claire et plus réaliste aussi. En somme, partir de l'humain pour appliquer le juridique et non l'inverse, c'est ce que le Barreau prône régulièrement et enseigne aux futurs avocats à l'École du Barreau.

Sous le thème de l'accessibilité à la justice, le Barreau a, au cours de la dernière année, réaffirmé son soutien à Éducaloi, un des fleurons du Barreau du Québec qui jouit d'une réputation enviable quant à ses capacités de vulgarisation. L'accessibilité à la justice comporte deux aspects : l'accès au juge, bien entendu, mais également l'accès au droit qui englobe la nécessité d'informations compréhensibles par tous. Éducaloi a réussi à simplifier des concepts juridiques parfois forts complexes de façon à en faciliter la compréhension. Afin de poursuivre cet important travail de vulgarisation à l'intention du grand public, le Barreau du Québec a accordé à Éducaloi un financement de 500 000 \$ sur trois ans.

De même, un comité sur le langage clair a été formé. Ce comité réunit les experts en ce domaine et proposera, dans les mois à venir, des solutions concrètes pour former au langage clair la communauté juridique.

### UN BARREAU FORT ET RESPECTÉ

Plusieurs actions entreprises dans les dernières années ont été menées à terme. On n'a qu'à penser à l'adoption de la réglementation nous permettant d'offrir la nouvelle catégorie « Avocat à la retraite » ouvrant ainsi une nouvelle avenue aux praticiens désireux de se retirer. Autre dossier mené à terme : la formation d'un comité de recommandation pour la distinction *Avocat émérite* qui fête cette année son premier anniversaire. Véritables gardiens de l'excellence, les membres de ce comité analysent les candidatures reçues et effectuent les recommandations. Également, l'établissement d'un cadre financier plus

structuré s'est poursuivi et la situation financière actuelle du Barreau témoigne de sa saine gestion.

Pour mieux jouer son rôle de protection du public, le Barreau a travaillé à désengorger le processus des plaintes privées en les encadrant davantage. Dans ce domaine, comme dans d'autres, le Barreau a fait preuve d'un leadership qui bénéficiera à d'autres ordres aux prises avec les mêmes défis. Le Barreau s'est également porté à la défense du secret professionnel, pilier incontournable de la relation de confiance entre un procureur et son client. Seul ordre professionnel pouvant apporter un contre-poids à l'État pour mieux protéger les droits citoyens lors de l'élaboration de projets de loi, le Barreau a effectué plus d'une vingtaine d'interventions auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Au cours de mon mandat, je me suis fait un devoir d'être disponible pour les médias afin d'expliquer les positions du Barreau et de sensibiliser le public à l'importance de préserver nos droits fondamentaux. En tout, j'ai pris part à plus d'une cinquantaine d'entrevues médiatisées sur des sujets aussi divers que la discipline, l'accès à la justice, le lobbyisme et la justice civile.

## UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

En raison de la tradition bi-juridique du Québec, les barreaux étrangers regardent le Barreau du Québec de près et voient en lui un élément de progrès dans la gestion du droit et la façon d'aborder les problèmes. Le Barreau se fait donc un devoir d'aider d'autres communautés.

Parmi celles-là, citons Haïti, pour la mise en place d'un système d'aide juridique visant à permettre à la population, souvent démunie, de bénéficier de services juridiques. Le Chili, également, où le Barreau, en partenariat avec l'ACDI, a été mis à contribution dans le transfert de technologies dans le domaine de la justice pénale; ou le projet tripartite Bolivie, Chili et Barreau du Québec dans la poursuite d'initiatives en matière de gestion de l'aide juridique, de communication et de formation des avocats.

Pour résumer les récentes actions du Barreau du Québec sur le plan international, en plus des actions décrites ci-haut, mentionnons des échanges avec les barreaux de France, de Serbie et de la Louisiane. Soulignons enfin le soutien financier à l'association des Avocats sans frontières et de l'Association internationale des avocats de la défense.

Ces récentes actions du Barreau du Québec ont des retombées importantes sur la scène internationale où le savoir-faire et la réputation du Barreau sont reconnus et salués.

## UNE COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE

Plusieurs jalons ont été posés sur ce chemin parcouru sous le signe de la continuité et dans le respect du plan stratégique. Mon action ne se termine pas ici, puisqu'une façon de concrétiser la continuité est de mettre au service du bâtonnier élu et du vice-président l'expérience acquise. Ainsi, le vice-président, le bâtonnier élu et moi-même, en tant que bâtonnier sortant, formerons une équipe unie et désireuse de soutenir une cohérence institutionnelle accrue.



Le bâtonnier du Québec,  
J. Michel Doyon, c.r., Ph. D.

## 2 Le rapport du directeur général

Au cours de la deuxième année du déploiement du plan stratégique du Barreau du Québec, de nombreux projets ont été menés à terme par l'équipe du Barreau, et ce, tout en poursuivant les opérations régulières de l'Ordre.

rapport



### AXE PRÉVENTION :

Inclure une composante prévention à chacune de nos activités.

#### Modernisation et optimisation de l'opération *Inscription annuelle et cotisations*.

Cette année, l'envoi d'un formulaire d'inscription annuelle a été jumelé à l'envoi de l'*Avis de cotisations* 2008-2009, lequel inclut également la prime d'assurance responsabilité professionnelle pour les membres concernés.

Dans une constante recherche d'efficacité et d'optimisation d'utilisation des cotisations des membres, nous avons donc fusionné trois envois en un. Ainsi, en une seule opération, les membres ont pu payer leurs cotisations au Barreau du Québec, de même que leur prime au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle (pour qui le Barreau du Québec agit comme agent percepteur), et remplir leur formulaire d'inscription annuelle, lequel comprend dorénavant la déclaration annuelle. Également, des applications en ligne ont été offertes aux membres pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations plus rapidement et de façon sécuritaire. En plus d'améliorer considérablement les opérations du Barreau, cette façon de

faire permet de mieux protéger le public, puisque les données colligées au sujet des comptes en fidécommissés sont disponibles plus rapidement.

#### Automatisation et mise en œuvre du projet de loi 86 sur l'accès à l'information et mise en place d'un système de gestion des demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels.

Depuis le 14 septembre dernier, le Barreau du Québec, à titre d'ordre professionnel, est soumis à de nouvelles dispositions, à la suite de l'adoption en juin 2006 du projet de loi 86, dispositions qui assujettissent les ordres professionnels du Québec à de nouvelles règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Dès le premier jour de l'entrée en vigueur de la loi, le Barreau était fin prêt à recevoir les demandes d'accès et à les traiter rapidement grâce à un système de gestion des demandes et son site Web était mis à jour.

L'ouverture et la transparence prônés dans la loi font déjà partie des orientations du Barreau. Rappelons que plusieurs documents liés au contrôle de l'exercice de la profession sont déjà disponibles sur le site Web du Barreau, tels que les rôles du Comité de discipline ainsi que les décisions disciplinaires. De même, les rapports annuels

C'est donc en toute continuité avec les réalisations de 2006 que nous avons effectué un suivi rigoureux des projets en cours et évalué, structuré et priorisé les nouveaux projets soumis par les diverses directions.

Ainsi, nous sommes fiers d'avoir obtenus des résultats probants, lesquels touchent les quatre axes de notre plan stratégique que sont la **prévention, l'amélioration continue, la formation et la communication**.

Nous vous présentons ici quelques réalisations d'envergure, lesquelles ne représentent qu'une portion des projets menés à terme. Dans tous les projets, les progrès observables et constatés se traduisent en termes d'accroissement de la productivité et de l'efficacité générale du Barreau du Québec.

de l'Ordre font état des travaux de tous les comités statutaires de l'Ordre tel qu'exigé par l'Office des professions. Ils sont publics et archivés sur notre site.

## DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année, l'accent a été mis sur la diffusion de la déontologie et son application. Articles, animations dans des événements, soutien téléphonique, formation, etc., ont été élaborés, rédigés ou diffusés. Ainsi, entre autres activités, un nouveau guide a été élaboré et diffusé : *Guide de déontologie appliquée aux avocats de l'entreprise*.

## AXE FORMATION

**Créer, favoriser ou bonifier les activités de formation offertes à l'intention de nos membres, puisqu'une formation de qualité et rigoureuse constitue également une forme de prévention.**

### Choix des orientations et rédaction du projet de règlement de formation continue obligatoire

C'est sans contredit la décision de nos instances de rendre la formation continue obligatoire qui marque cette année un tournant historique. D'un point de vue opérationnel, toute l'équipe du Service de la formation continue, en collaboration avec le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et des avocates, a œuvré à mettre en place les orientations, mais également à rédiger la réglementation et à définir la logistique communicationnelle liée au projet. Cette réalisation majeure, qui doit entrer en vigueur en avril 2009, nous aidera à améliorer le niveau d'excellence des services juridiques offerts à la population.

### Mise à jour des cahiers des décideurs pour le Fonds d'indemnisation, pour le Comité des requêtes, pour l'arbitrage.

Nombreux sont les décideurs qui participent, un jour ou l'autre, au processus d'autorégulation de la profession. Leurs décisions ont un impact majeur sur les liens de confiance qui nous unissent au public. Ainsi, de la formation et des cahiers de références ont été élaborés afin d'assurer la qualité, la pérennité et la cohérence des décisions des diverses instances.

### Rédaction et diffusion d'un nouveau guide pour les administrateurs du Barreau.

Depuis 2007, les administrateurs du Barreau peuvent compter sur un guide pratique très pertinent informant sur l'organisation et une foule d'autres sujets qu'il est important de connaître pour mieux remplir leur mandat. Rôles et responsabilités des administrateurs et des membres de l'équipe de direction, bottin, politiques en vigueur et bien d'autres outils sont présentés dans le guide, lequel est complété par un volet Web.

## AXE AMÉLIORATION

**Mettre en place ou bonifier des processus, systèmes et outils qui aideront à la prise de décisions, faciliteront la gestion des opérations du Barreau et permettront de mesurer nos actions.**

### Mise en place du système permettant de gérer la nouvelle catégorie « Avocat à la retraite ».

La nouvelle catégorie « Avocat à la retraite » a enfin vu le jour et a fait partie des systèmes de gestion à mettre en place afin de minimiser les risques liés à l'instauration d'une nouvelle catégorie.

### Mise en place du système permettant de gérer les demandes pour la carte bilingue avec photo.

Plusieurs avocats, dans le cadre de leurs fonctions, doivent se rendre dans d'autres provinces ou pays et souhaitent pouvoir s'identifier rapidement. La carte bilingue avec photo est maintenant disponible et facilite le travail des avocats de pratique privée de plusieurs façons.

### Automatisation du jumelage entre avocat et inspecteur au Service d'inspection professionnelle

Avec l'automatisation du jumelage avocat visité/inspecteur du Barreau, le calendrier des visites s'établit plus rapidement et nécessite moins d'intervention du personnel du Barreau. Cette amélioration qui peut, de prime abord, paraître simple, a permis une plus grande efficacité.

### Implantation de nouveaux mécanismes de gouvernance financière auprès des gestionnaires et du Comité des finances.

Des améliorations importantes ont été apportées quant à la façon de préparer les budgets et quant à la présentation des états financiers périodiques. Ces nouvelles façons de faire permettent de dégager une vision financière plus précise liée à nos objectifs stratégiques et de prévoir avec un meilleur éclairage divers scénarios à plus long terme.

## AXE COMMUNICATION

Tant à l'interne qu'à l'externe, faire connaître les outils de prévention disponibles et communiquer les engagements, actions et résultats du Barreau du Québec. Cette communication doit se réaliser dans un registre simple et être en lien avec les valeurs véhiculées par le plan stratégique : compétence, transparence, imputabilité, travail d'équipe et écoute active.

### Élaboration, production et mise en ligne du nouveau site Web de l'Ordre.

En octobre dernier, le nouveau site Web du Barreau était mis en ligne et offrait au public et aux membres davantage d'information sur les services du Barreau. Actuellement, plus de 90 000 visiteurs uniques y accèdent à chaque mois.

### Élaboration, production et mise en place de la campagne de publicité institutionnelle.

Après une absence publicitaire d'environ deux ans, le Barreau est revenu en force avec une campagne mettant en vedette des avocats et des avocates aidant le public à l'aide de moyens issus de la justice participative (ex. médiation ou conciliation). Un volet éducatif complétait la campagne par l'entremise d'un site Web dédié uniquement à ces thèmes.

### Élaboration d'un plan de communication pour l'École du Barreau.

Afin de promouvoir l'excellence, l'École du Barreau s'est doté d'un plan de communication moderne. Ainsi, entre autres activités, on y fait une plus grande promotion de la fonction de maître de stage.

### Travaux de planification en vue de la tenue du sondage socio-économique 2008.

En fin d'année financière, les travaux de planification pour la tenue de la cinquième édition du sondage socio-économique ont débuté. Ainsi, l'an prochain, grâce à l'analyse des résultats obtenus, toute l'équipe de gestion et les instances disposeront de données fiables et à jour pour bonifier les programmes et services de l'Ordre.

Toutes ces réalisations sont le fruit d'un travail d'équipe intense et engagé. Je remercie le bâtonnier Doyon et les membres de nos instances politiques de leur appui indéfectible. Leur généreux soutien, combiné à celui de l'équipe de direction du Barreau et des employés, a permis l'atteinte de meilleurs résultats et nous ouvre la voie pour la prochaine année !



Le directeur général,  
Jacques Houle, avocat, M.B.A., C.R.I.A.

# rapport

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables aux avocats. Un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à l'amélioration de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

En lien avec son plan stratégique, le Barreau cherche, par ses interventions législatives, à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de lois lorsque cela est possible, avec la collaboration du ministère de la Justice et des ministères concernés. Cela suppose le maintien de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2007-2008 avec le ministère de la Justice, le ministère des Finances, l'Autorité des marchés financiers, le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, le ministère du Développement durable et le ministère des Affaires municipales.

### LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET DÉBATS PUBLICS

Le Barreau du Québec participe à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice. Pour assumer cet important rôle, il peut compter sur l'appui de quelque 47 comités, y compris les comités bipartites avec les ministères de la Justice du Québec et du Canada. Au cours de l'exercice 2007-2008, 28 interventions

législatives ou réglementaires ont été menées à bien auprès du législateur.

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet de divers projets de lois :

- Projet de loi 9 sur la sécurité des personnes et les armes à feu
- Projet de loi 63 visant à affirmer le droit à l'égalité des femmes

Le Barreau a aussi comparu en commission parlementaire sur la révision du *Code de procédure civile* et sur les poursuites baillonnées, sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale et sur la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec*. Il a aussi participé aux travaux de la Commission Bouchard Taylor dans le cadre de la consultation publique sur les accommodements raisonnables. Il a également été appelé à donner son point de vue dans le cadre de la consultation de la Commission nationale sur l'agroalimentaire et l'agriculture au Québec ainsi que dans le cadre de la consultation de la Commission sur les aînés. De plus, le Barreau a comparu en commission parlementaire au sujet de la révision de la *Loi sur la transparence et d'éthique en matière de lobbying*.

Par ailleurs, le Barreau a aussi participé à de nombreuses commissions parlementaires à Ottawa sur les projets de lois suivants :

- Projet de loi C-3 sur l'immigration et les réfugiés
- Projet de loi C-13 sur la langue des procès
- Projet de loi C-32 sur la conduite avec facultés affaiblies
- Projet de loi C-44 sur les droits de la personne
- Projet de loi C-280 sur l'instance d'appel pour les réfugiés

Le ministère de la Justice et le ministère des Services gouvernementaux ont consulté le Barreau avant le dépôt de divers projets de lois. Ce dernier a été appelé à échanger avec les légistes du gouvernement avant la présentation ou l'adoption de projets de lois concernant notamment le *Recueil des lois et règlements*, la sécurité dans les Cours de justice et l'encadrement des technologies de l'information. Des rencontres ont eu lieu avec l'Ordre des comptables agréés et des représentants de l'Autorité des marchés financiers au sujet du projet de loi 64, afin d'apporter des mesures de protection au secret professionnel. Un autre exemple d'implication en amont du processus législatif réside dans la participation du Service de recherche et de législation du Barreau du

### 3 agent de changement dans la société

Québec au Comité de la Justice et de la famille sur l'adoption. Le rapport du comité a été remis au gouvernement.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

#### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le Barreau du Québec est appelé à rencontrer régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Nous visons la collaboration dans la mise en œuvre de nos plans stratégiques respectifs.

Par les travaux de son Comité sur la procédure civile et son Comité sur les droits de la famille, le Barreau du Québec a aussi été au cœur de deux dossiers très importants pour l'exercice de la profession et l'accès à la justice. Il s'agit respectivement de la réforme de la procédure civile (attribution des frais, 180 jours), la médiation ou conciliation et l'expertise; et le service administratif de révision de pensions alimentaires.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées. En particulier, le Barreau participe activement aux activités du Comité multipartite Barreau/Justice/Magistrature sur les expertises et la simplification du droit de la famille.

#### LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLES

Le Barreau du Québec a participé aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec concernant la révision du *Code des professions*. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants des divers ordres professionnels. Suite à ce travail, le projet de loi 75 a été déposé à l'Assemblée nationale.

Grâce à la bonne collaboration du ministère de la Justice et de l'Office des professions, le Barreau a réussi à faire adopter, dans un délai record, le projet de loi 45 visant des avocats à la retraite et l'encadrement des plaintes privées. De plus, le Barreau participe au Comité du Conseil interprofessionnel du Québec sur l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces travaux permettent la production d'outils pour les ordres professionnels assujettis.

Le Barreau du Québec, par l'entremise du Service de recherche et de législation, a été très sollicité en 2007-2008 en ce qui a trait à la réglementation et à la législation professionnelles. Il a aussi produit divers documents à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada dans le dossier du *Code de déontologie* harmonisé.

# changement

Dans le cadre de l'inscription annuelle, le Barreau du Québec a demandé à ses membres de lui fournir davantage d'information, dont des données sociodémographiques, afin que l'Ordre puisse mieux connaître les groupes qui le composent et ainsi ajuster ses communications et services.

Nous vous présentons ici quelques faits saillants tirés des données reçues et pointons quelques réalisations en lien avec ces groupes.

### REGARD SUR LES JEUNES

Les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique font l'objet d'attentions particulières avec des activités organisées pour eux avec le soutien du Barreau du Québec : première édition du Congrès de l'Association des jeunes barreaux du Québec (AJBQ) et inauguration du site Web de l'organisation, pages dédiées aux jeunes praticiens dans le *Journal du Barreau*, activité de « speed-mentorat » visant notamment à réunir des étudiants de l'École du Barreau et des jeunes avocats œuvrant en entreprise.

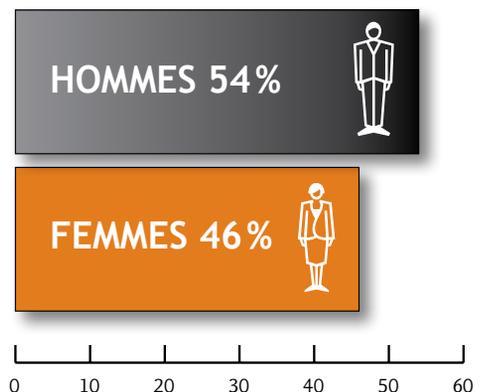
Le Barreau participe de plus à une table de concertation des jeunes qui leur permet d'exprimer leurs préoccupations et leur vision des défis de la profession.

10 ans de pratique et moins	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Femmes	4683	59	4794	60	4847	60
Hommes	3245	41	3222	40	3250	40
<b>TOTAL</b>	<b>7928</b>	<b>100</b>	<b>8016</b>	<b>100</b>	<b>8097</b>	<b>100</b>
<b>% sur total des membres</b>	<b>37 %</b>		<b>36 %</b>		<b>36 %</b>	

### REGARD SUR LES FEMMES DANS LA PROFESSION

Depuis deux ans, à l'initiative du Comité des femmes dans la profession et dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le Barreau du Québec organise un événement bénéfique qui réunit les femmes des milieux communautaires, des affaires et juridiques.

### RÉPARTITION DES MEMBRES



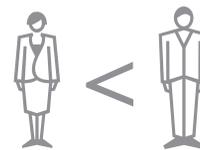
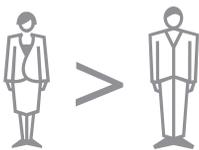
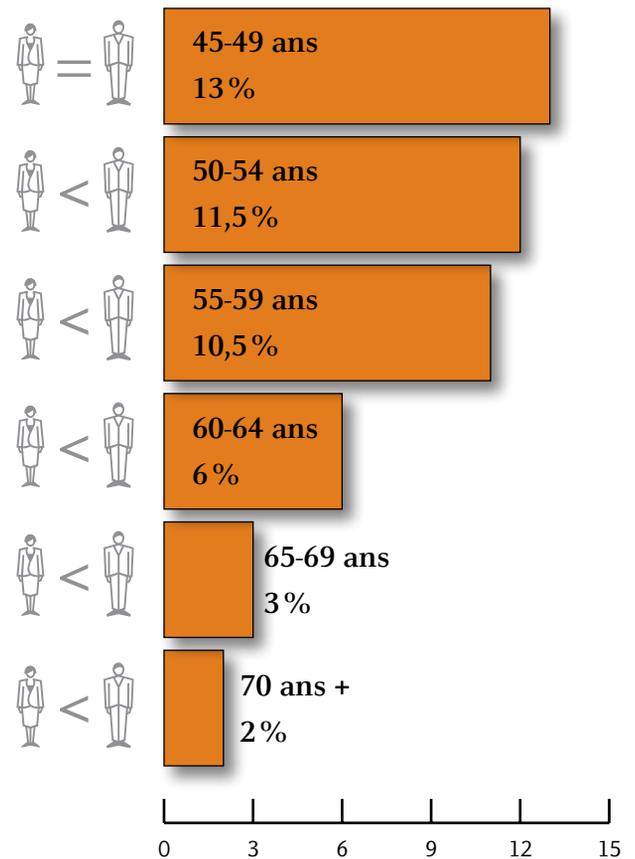
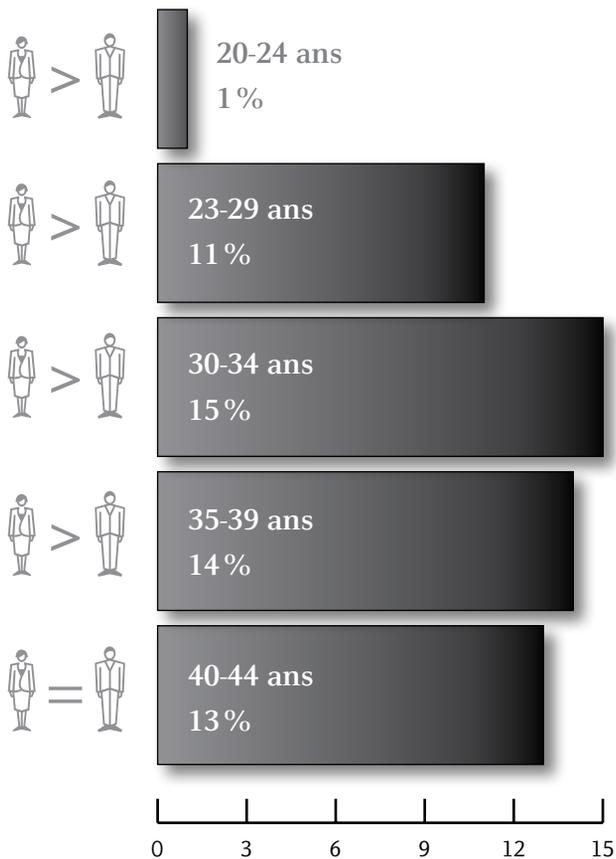
## REGARD SUR LES GROUPES D'ÂGE DES MEMBRES

Tout en créant des activités pour les jeunes, le Barreau a mis en place cette année la catégorie « Avocat à la retraite » qui permet aux membres qui ne pratiquent plus de conserver leur titre sous réserve de conditions très précises.

### RÉPARTITION DES MEMBRES

- 45 ans / 54%

45 ans et + / 46%



membres

Pour les tranches d'âges entre 20 et 39 ans, les femmes sont plus nombreuses dans la profession, entre 40 et 49 ans, hommes et femmes sont représentés également, puis de 50 à 70 ans et plus, les hommes sont représentés en plus grand nombre.

## REGARD SUR L'EXERCICE DU DROIT

L'avocat portant toge et rabat pour plaider devant le tribunal est une image familière quand on pense à la profession d'avocat. Toutefois, il existe une majorité d'avocats qui ont relevé des défis novateurs dans d'autres champs d'une profession qui offre de plus en plus de diversité.

Le Barreau a même entrepris une vaste campagne publicitaire en 2007 pour démontrer les multiples visages que peut prendre la profession et mettre en valeur les qualités de négociateur, médiateur et conciliateur des avocats.

En terme de réalisations, le Barreau, par l'entremise du Comité de justice participative, a fait, en 2007, la production et la diffusion d'une fiche profil-client visant à aider les avocats à mieux connaître les besoins de leur client et à mieux informer ceux-ci sur les modes de résolution des différends.

Ces quelques données confirment que les visages de la profession sont multiples, les pratiques diverses et l'âge et l'expérience des membres étendus. Un dénominateur commun rassemble tous les avocats : leur appartenance au Barreau et leur souci de bien servir la collectivité !

## EXERCICE DU DROIT RÉPARTI SELON LE SEXE EN % SUR LE TOTAL DES MEMBRES

	% Hommes	% Femmes
Pratique privée	28 %	16 %
Fonction publique et parapublic	8 %	10 %
Entreprise privée	5 %	5 %
Autres	28 %	

*Nota : données préliminaires suite à l'inscription annuelle, certains membres ont pu cocher plus d'une catégorie.*

## REGARD SUR LA DIVERSITÉ

**Le Barreau du Québec est le premier ordre professionnel à avoir créé un poste de conseillère à l'équité.** En plus de recenser et de documenter les données stratégiques requises, celle-ci a pour mandat de sensibiliser, former, diffuser et recommander les meilleures pratiques en matière d'égalité dans l'ensemble des lieux de pratique des avocats et avocates du Québec.

## NOMBRE D'AVOCATS ET D'AVOCATES AYANT VOLONTAIREMENT INDIQUÉ L'APPARTENANCE À L'UN DE CES GROUPES

	Hommes	Femmes
Autochtones	35	40
Minorité visible	284	411
Handicapé	59	35

*Nota : ces données ne sont pas exhaustives, cette question de l'inscription annuelle étant facultative.*

## REGARD SUR LES PARENTS

**Le Barreau offre un programme d'aide aux nouveau parents appelé « Bébé Bonus ».** Fort apprécié des membres, sa popularité grandit... surtout auprès des papas !

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME « BÉBÉ BONUS »

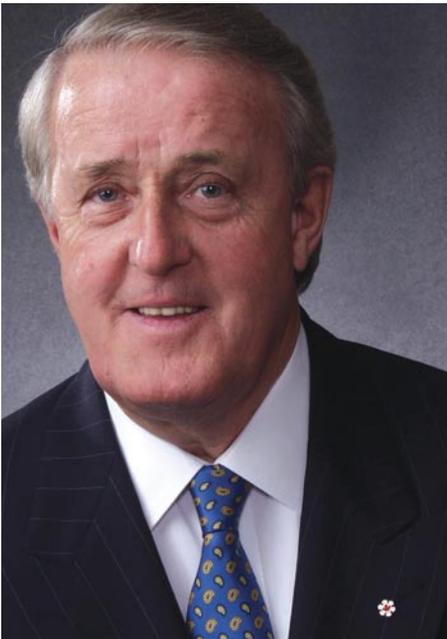
	Femmes	Hommes	Total	% Hommes
2005-2006	395	33	428	8%
2006-2007	383	57	440	13%
2007-2008	382	58	440	13%

*Nota : ces données ne reflètent pas nécessairement le nombre total de naissances et d'adoptions parmi les membres, mais plutôt le nombre de membres qui se sont prévalus du programme « Bébé Bonus ».*

# excellence

Voici les récipiendaires de la Médaille, des Mérites et du titre *Avocat émérite* du Barreau 2007

### MÉDAILLE DU BARREAU DU QUÉBEC



M<sup>e</sup> Brian Mulroney, C.P., C.C., G.O.Q., Ad. E.

En 2007, la Médaille du Barreau du Québec a été octroyée au très honorable **Brian Mulroney**, qui pratique le droit au sein du cabinet **Ogilvy Renault**, à Montréal. Cet hommage lui a été rendu en raison de sa contribution exceptionnelle à la reconnaissance de la nation québécoise et aux droits de la personne, ainsi que dans les domaines du droit commercial international et du droit criminel.

Rappelons que Brian Mulroney a présidé aux discussions constitutionnelles de Meech en 1987 et de Charlottetown en 1992, qui visaient entre autres à permettre au Québec de réintégrer la *Constitution canadienne*, notamment par la reconnaissance de la société distincte. Ses efforts ont donc contribué à l'évolution de la pensée constitutionnelle au Canada et à une reconnaissance de la Nation québécoise par la Chambre de communes en 2006.

Au chapitre des droits de la personne, le gouvernement Mulroney a annoncé en 1985 une série de sanctions du Canada à l'endroit de l'Afrique du Sud pour protester contre sa politique d'apartheid. Il a également fait campagne auprès d'autres pays pour qu'ils se joignent au Canada dans l'imposition de sanctions. M. Mulroney a aussi été en 1990, co-président du Sommet mondial pour les enfants à l'ONU, lequel a mené à la Déclaration mondiale et au Plan d'action en faveur de la survie des enfants, de leur protection et de leur développement.

Au plan du commerce international, M. Mulroney fut l'instigateur d'un accord de libre-échange avec les États-Unis et, en 1992, son gouvernement signait l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), ce qui amenait l'internationalisation de la pratique du droit commercial. De plus, l'entrée en vigueur en 1986 de la nouvelle *Loi*

*sur l'arbitrage commercial* a contribué à l'évolution du droit de l'arbitrage au Canada. Le gouvernement Mulroney a par ailleurs mis en vigueur la nouvelle *Loi sur la concurrence* ainsi que des réformes fiscales amenant, entre autres, la déduction accordée aux petites entreprises.

Enfin, en droit criminel, le gouvernement Mulroney a procédé à une nouvelle codification de la partie générale du *Code criminel* et a adopté de nouvelles mesures importantes concernant par exemple, les victimes d'actes criminels, les agressions sexuelles, les armes à feu, les jurys, le harcèlement criminel et la pornographie juvénile.

### LES MÉRITES : TROIS RÉCIPENDAIRES

Les Mérites du Barreau ont été remis à M<sup>e</sup> Michel Yergeau et M<sup>e</sup> Jean Saint-Onge, tous deux de Montréal, ainsi qu'à M<sup>e</sup> Claude Beaudet, de Val d'Or.

M<sup>e</sup> Yergeau, du cabinet **Lavery, de Billy**, de Montréal, plaideur émérite, est également reconnu pour avoir développé le droit de l'environnement et les pratiques de consultations publiques au Québec. En 1978, M<sup>e</sup> Yergeau est devenu vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il a joué un rôle déterminant dans la mise en place de cet organisme et de



ses règles de pratique, lesquelles servent de modèle encore aujourd'hui, un peu partout au Canada.

En 1984, M<sup>e</sup> Yergeau retournait à la pratique privée et devenait le premier avocat à se consacrer exclusivement au droit de l'environnement, domaine original et novateur à l'époque, ainsi qu'aux domaines associés comme les questions autochtones, l'aménagement et l'urbanisme, les ressources naturelles, l'énergie hydroélectrique, les forêts et les mines. C'est M<sup>e</sup> Yergeau qui a rédigé en 1988 le *texte annoté de la Loi sur la qualité de l'environnement*, ancêtre de plusieurs lois annotées depuis.

Même si sa clientèle se veut surtout composée d'entreprises et d'organismes qu'il aide à respecter leurs obligations en matière d'environnement, M<sup>e</sup> Yergeau a souvent travaillé bénévolement pour des groupes de citoyens afin de les aider à trouver des solutions. Enfin, M<sup>e</sup> Yergeau œuvre depuis une dizaine d'années au Comité avisier du Barreau du Québec en droit de l'environnement. À ce titre, il a représenté maintes fois le Barreau lors de commissions parlementaires sur divers projets de lois en cette matière.

## 5

## Reconnaître l'excellence

**M<sup>e</sup> Saint-Onge**, du cabinet **Lavery, de Billy**, de Montréal, pratique essentiellement dans le domaine du litige et plus particulièrement en recours collectif, représentant en défense des sociétés et organismes publics dans des recours intentés parfois à échelle nationale, notamment en responsabilité de produits, droit de la concurrence, droit de la consommation, droit de l'environnement ainsi qu'en droit des assurances.



Très actif au sein de sa profession, M<sup>e</sup> Saint-Onge préside le Comité du Barreau du Québec sur le recours collectif, en plus d'avoir participé aux travaux de nombreux autres comités dont celui sur l'avenir de la profession, le Comité des requêtes et le Comité des femmes dans la profession. Il a également été président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal en 1989, puis a siégé au Conseil du Barreau de Montréal et au Comité administratif du Barreau du Québec en 1990-1991.

Régulièrement invité comme conférencier, M<sup>e</sup> Saint-Onge organise et anime chaque année le colloque du Service de la forma-

tion continue du Barreau sur les développements récents en matière de recours collectif au Canada et aux États-Unis.

Outre ses activités professionnelles, M<sup>e</sup> Saint-Onge se dévoue depuis près de 20 ans à la cause des enfants victimes de maltraitance, notamment à titre de président du conseil d'administration de la Fondation Marie-Vincent, mais aussi du Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent, lequel constitue une innovation sociale, puisqu'il est le seul organisme dans le monde francophone à offrir des services spécialisés et intégrés aux jeunes victimes d'agression sexuelle et à leurs proches. M<sup>e</sup> Saint-Onge a également participé aux travaux du Comité consultatif sur la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du Gouvernement du Québec.



**M<sup>e</sup> Beudet**, de Val d'Or, qui œuvre à titre d'avocat de la défense à la cour itinérante d'Amos depuis plus de trente ans, fut également responsable du bureau d'Aide juridique nordique jusqu'en 1997 et exerce en pratique privée depuis.

Sa très grande disponibilité, son professionnalisme et son dévouement auprès des populations autochtones ont fait de lui un acteur incontournable dans l'accès et le développement de services de justice de qualité. Pour illustrer son dévouement, soulignons qu'il cumule actuellement 550 voyages sur les territoires de la Baie d'Ungava, de la Baie d'Hudson et sur le territoire des Cris. Il va sans dire qu'il a passé des milliers d'heures à parcourir d'énormes distances par divers moyens de transport, et ce, en dehors des heures normales de travail. Il est en effet utile de souligner que le territoire couvert par la Cour itinérante d'Abitibi représente 55 % du territoire québécois, soit 800 000 km<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, la constance et la qualité des services professionnels de M<sup>e</sup> Beaudet constituent un haut fait méritant une tout aussi grande admiration.

Ses interventions multiples auprès des jeunes membres du Barreau visant à les intéresser à offrir leurs services en milieux nordiques sont également à souligner. En somme, M<sup>e</sup> Beaudet a contribué de façon importante au rayonnement du système de justice québécois et de la profession d'avocat.

## MÉRITE CHRISTINE-TOURIGNY

**Madame Sophie Bourque, juge**



Après vingt ans d'une fructueuse carrière de criminaliste ponctuée de causes largement médiatisées au sein du cabinet montréalais **Hébert, Bourque & Downs**, M<sup>me</sup> Sophie Bourque fut, en 2005, nommée juge à la Cour supérieure du Québec. En parallèle, l'engagement de M<sup>me</sup> Bourque envers la profession d'avocat, son dévouement social et sa contribution particulière à la progression des femmes avocates se sont avérés remarquables.

En tant qu'avocate, conférencière, auteure, présidente de comités et d'associations, professeure et juge, M<sup>me</sup> Bourque est une femme inspirée et inspirante qui a su poser des questions et des gestes pour faire évoluer la profession et élargir les horizons.

Parmi ses nombreux faits d'armes, mentionnons sa contribution exceptionnelle, depuis 1991 jusqu'en 2005, au Comité du Barreau du Québec sur les femmes dans la profession ainsi qu'au Groupe de travail du Barreau canadien sur l'égalité des sexes dans la profession juridique. Elle fut l'une des auteurs du rapport Wilson à ce sujet, qui est encore aujourd'hui le plus complet sur la question et la référence incontournable.

M<sup>me</sup> Bourque a de plus été très active au sein de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, elle a enseigné durant douze ans à l'École du Barreau et a présidé la Division Québec de l'Association du Barreau canadien.

Toujours prête à poser des gestes significatifs à l'égard des femmes, elle fut responsable de la création, au Jeune Barreau de Montréal, du Comité sur la condition parentale et du Comité d'intervention juridique qui vise à fournir des conseils juridiques gratuits aux femmes en maison d'hébergement.

Elle a de plus travaillé activement à la mise sur pied du régime d'assurance parentale pour les avocats travailleurs autonomes adopté en 2003, qui était le premier programme du genre offert par un ordre professionnel en Amérique du Nord.

## AVOCATS ÉMÉRITES

En 2007, le Barreau du Québec a instauré la distinction *Avocat émérite*, une nouvelle désignation pour reconnaître l'excellence et des avocats au parcours exemplaire. Cette désignation honorifique se lit Ad. E. (pour *Advocatus Emeritus*) après le nom des avocats sélectionnés chaque année. Ceux-ci peuvent afficher dans leur bureau un certificat à cet effet ainsi que porter une épinglette spécifique représentant le symbole du Barreau, auquel on a incorporé la couleur or et un rubis.

Les critères d'admissibilité au titre d'*Avocat émérite* sont :

■ L'excellence professionnelle d'une carrière menée de façon brillante. L'ascendant du candidat au sein de sa profession doit être de notoriété publique et la qualité de ses interventions se situer au-delà de la moyenne dans son champ de pratique. Il doit servir de modèle et de référence pour les membres du Barreau du Québec et du public.

■ Une contribution soutenue et remarquable au développement de la profession d'avocat, soit par un engagement au sein du Barreau ou par la rédaction d'ouvrages ou d'articles de droit, soit par une participation à des colloques à titre de conférencier ou de panéliste, ou encore comme professeur dans le cadre de cours de formation professionnelle.

■ Un rayonnement exceptionnel par ses engagements dans sa communauté ou par son parcours professionnel qui rejillit sur la profession d'avocat.

Les premiers récipiendaires pour l'année 2007 ont été désignés par le bâtonnier du Québec 2006-2007, M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, le vice-président du Barreau 2006-2007, M<sup>e</sup> J. Michel Doyon, ainsi que par le directeur général du Barreau, M<sup>e</sup> Jacques Houle. Un comité formé à tour de rôle par des avocats émérites compose le comité qui sélectionnera les récipiendaires à partir de 2008, après avoir étudié les candidatures soumises et signées par cinq autres membres du Barreau.

Il est à noter que ce titre ne s'adresse pas uniquement aux avocats plaideurs. Il peut aussi être porté par des avocats œuvrant en entreprises ou dans des organismes publics et parapublics.

Les avocats qui ont déjà obtenu une Médaille ou un Mérite individuel du Barreau du Québec, tels que traditionnellement décernés, portent automatiquement le titre d'*Avocat émérite*.

## LES RÉCIPIENDAIRES 2007

Beudet, Claude, Ad. E.,  
Abitibi / Témiscamingue

Bédard, Marc-André, Ad. E.,  
Saguenay / Lac St-Jean

Béland, Claude, O.Q., Ad. E., Montréal

Belleau, Louis, Ad. E., Montréal

Bertrand, Maryse, Ad. E., Montréal

Bloom, Casper M., c.r., Ad. E., Montréal

Bordeleau, Myriam c.r., Ad. E., Montréal

Bouchard, Lucien, Ad. E., Montréal

Bouchard, Michel, Ad. E., Québec

Boudreau, Rolland, c.r., Ad. E., Montréal

Bourque, Pierre, c.r., Ad. E., Montréal

Cain, Michael H., C.M., C.Q., c.r.,  
Ad. E., Saguenay / Lac St-Jean

Carron, Christine A., Ad. E., Montréal

Casgrain, André, P. c.r., Ad. E.,  
Bas St-Laurent / Gaspésie /  
Îles-de-la-Madeleine

Casgrain, Philippe, c.r., Ad. E., Montréal

Cimon, Pierre, Ad. E., Québec

Clair, Raymond, Ad. E., Arthabaska

Clark, Joan, c.r., Ad. E., Montréal

Colas, Emile, c.r., Ad. E., Montréal

Côté, Andrée, Ad. E., Outaouais

Couture, Anne, Ad. E., Québec

Crépeau, Paul-A., C.C., O.Q., c.r., Ad. E.,  
Montréal

excellence

de Grandpré, Louis-P., C.C., G.O.Q., c.r.,  
Ad. E., Longueuil

Dorion, Marc, c.r., Ad. E., Québec

Dubé, Marcel, Ad. E., Saint-François

Dupuis, Renée, C.M., Ad. E., Québec

Emery, Georges, c.r., Ad. E., Montréal

Ferland, Denis, Ad. E., Québec

Fontaine, François, Ad. E., Montréal

Fortier, L. Yves, C.C., O.Q., c.r., Ad. E.,  
Montréal

Gagnon, André, C.M., c.r., Ad. E., Québec

Gagnon, Pierre, Ad. E., Québec

Garon, Alban, Ad. E., Outaouais

Gauthier, André, Ad. E., Montréal

Gervais, Francis, Ad. E., Laval

Giguère, Marie, Ad. E., Montréal

Gilbert, Guy, c.r., Ad. E., Montréal

Goldstein, Yoine, Ad. E., Montréal

Grey, Julius H., Ad. E., Montréal

Grondin, Henri, c.r., Ad. E., Québec

Groulx, Elise, Ad. E., Montréal

Jobin-Laberge, Odette, Ad. E., Montréal

Jolin, Michel, Ad. E., Québec

Journeault, Rachel, Ad. E., Québec

Kassie, Lynne, Ad. E., Montréal

Kirkland, Marie-Claire, C.M., C.Q., c.r.,  
Ad. E., Montréal

Knoppers, Bertha Maria, O.C., Ad. E.,  
Montréal

Laflamme, Paul, Ad. E., Québec

Lafontaine, Yves, Ad. E., Québec

Lajoie, François, Ad. E., Mauricie

Lamarche, Lucie, Ad. E., Montréal

Laurin, Laurette, Ad. E., Montréal

Lavoie, Raymond, Ad. E., Québec

LeMay, Jacques, Ad. E., Québec

Lemay, Jacques, Ad. E., Saint-François

Lemieux, Madeleine, Ad. E., Bedford

L'Heureux-Dubé, Claire, C.C., G.O.Q.,  
Ad. E., Québec

Longtin, Marie José, Ad. E., Québec

Lussier, Sylvain, Ad. E., Montréal

Mailhot, Louise, Ad. E., Montréal

Massé, Clément, c.r., Ad. E., Bas St-Laurent  
/ Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Mazurette, Pierre, c.r., Ad. E.,  
Saguenay / Lac St-Jean

Mondor, Denis, Ad. E., Montréal

Mulroney, Brian, C.P., C.C., G.O.Q., Ad. E.,  
Montréal

O'Donnell, J. Vincent, c.r., Ad. E., Montréal

Olivier, Jocelyne, Ad. E., Québec

Paradis, Pierre, Ad. E., Arthabaska

Pepin, Guy, c.r., Ad. E., Montréal

Rémillard, Gil, C.M., C.Q., Ad. E., Montréal

Renaud, Madeleine, Ad. E., Montréal

Robb, James A., Q.C., Ad. E., Montréal

Roy, André, Ad. E.,  
Laurentides / Lanaudière

Saint-Onge, Jean, Ad. E., Montréal

Samson, Clément, Ad. E., Québec

Sarrazin, Jean-Claude, Ad. E., Outaouais

Sébastien, Pierre, c.r., Ad. E., Montréal

Soden, Ann Margaret, Ad. E., Montréal

Sylvestre, Jacques, Ad. E., Richelieu

Touchette, Gilles, Ad. E., Montréal

Truchon, Robert, Ad. E., Québec

Yergeau, Michel, Ad. E., Montréal

excellence



VISITEZ [www.barreau.qc.ca/barreau/reconnaissance/index.html](http://www.barreau.qc.ca/barreau/reconnaissance/index.html) pour plus  
d'information sur les reconnaissances et hommages attribués par le Barreau.

# personnel

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> Nicole Bellavance,  
Secrétaire de la Direction générale

M<sup>me</sup> Gracieuse Bujold,  
Conseillère aux événements corporatifs

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, Secrétaire  
de l'Ordre et directrice du contentieux

M<sup>e</sup> Renée Delaquis, Secrétaire du cabinet  
du bâtonnier

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, Avocat au contentieux

### M<sup>e</sup> Jacques Houle, Directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Jodoin,  
Secrétaire aux événements corporatifs

M. Christian Lavoie, Directeur principal,  
Services administratifs

M<sup>me</sup> Nathalie Roy, Secrétaire du bâtonnier  
et du vice-président

M<sup>me</sup> Chantal Sabourin,  
Secrétaire de la directrice du contentieux

## LE BUREAU DU SYNDIC

### MONTRÉAL

M<sup>e</sup> Julie Barnabé, Avocate à la conciliation

M<sup>e</sup> Marie-Josée Bélainky,  
Syndique adjointe

M<sup>e</sup> Pierre Bernard, Syndic adjoint

M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, Syndic adjoint

M<sup>me</sup> Johanne Bouchard,  
Réceptionniste-préposée à l'information

M. Armand Bourassa, Inspecteur-enquêteur

M<sup>me</sup> Lucie Corriveau,  
Préposée-coordonnatrice à l'inspection  
des comptes en fidéicommiss

M<sup>e</sup> Edith Delisle, Avocate à la conciliation

M<sup>me</sup> Katherine Deslauriers, Préposée à  
la gestion des prises de possession

M<sup>e</sup> Pierre Despatis, Syndic adjoint

M<sup>me</sup> France Ducharme, Secrétaire d'un  
ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>me</sup> Hager Eghtedari, Secrétaire d'une  
ou d'avocate(s)

M<sup>e</sup> Chantal Fafard, Avocate à la conciliation

M<sup>me</sup> Nathalie Gareau,  
Secrétaire à l'inspection

M. André Gaudreau, Inspecteur-enquêteur

M<sup>e</sup> Éliane Gauvin, Stagiaire avocate

M<sup>me</sup> Maude Grégoire,  
Secrétaire de la syndique

M<sup>e</sup> Annie Hudon, Agente d'information

M<sup>me</sup> Linda Kelley,  
Commis à la numérisation

M<sup>me</sup> Suzanne Laberge,  
Inspectrice-enquêtrice

M. Normand Lacoste,  
Inspecteur-enquêteur

M<sup>e</sup> Marie-France Laforce, Avocate  
responsable à l'accueil et à l'information

M<sup>e</sup> Sylvie Lambert, Avocate à la conciliation

M<sup>e</sup> Luc Lapierre, Syndic adjoint

M<sup>me</sup> Francine Leroux, Secrétaire d'un  
ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>me</sup> Jocelyne Major, Secrétaire d'un  
ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>e</sup> Guylaine Mallette, Syndique adjointe

M<sup>e</sup> Daniel Mandron, Syndic adjoint

M<sup>me</sup> Monique Massicotte, Secrétaire d'un  
ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>me</sup> Diane Miron, Préposée à l'inspection et  
secrétaire adjointe de l'inspecteur en chef

M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand, Syndic adjoint

M<sup>me</sup> Jacynthe Morin, Secrétaire d'un  
ou de syndic(s) adjoint(s)

M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau, Syndique adjointe

M<sup>e</sup> Natalia Ouellette,  
Avocate à la conciliation

M<sup>me</sup> Evelyne Paillé, Analyste au Service  
des enquêtes

M<sup>e</sup> Anne Provost, Avocate à la conciliation

M<sup>me</sup> Mélissa Rémy, Secrétaire d'une  
ou d'avocate(s)

M<sup>me</sup> Louise Rochon, Préposée à la gestion des dossiers au Service de l'inspection

M<sup>e</sup> Josée Roussin, Avocate

M<sup>me</sup> Nicole Roy, Secrétaire d'une ou d'avocate(s)

M<sup>e</sup> Catherine Sainte-Marie Delmaire, Avocate à la conciliation

M<sup>me</sup> Claire Saulnier, Secrétaire d'une ou d'avocate(s)

M<sup>me</sup> Sophie Savaria, Préposée à la gestion des prises de possession

M<sup>me</sup> Lisette Savoie, Commis de service

M<sup>me</sup> Julie Sigouin, Secrétaire d'un ou de syndic(s) adjoint(s)

#### **M<sup>e</sup> Michèle St-Onge, Syndique**

M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault, Syndique adjointe

### QUÉBEC

M<sup>me</sup> Michèle Bernard, Secrétaire d'un syndic adjoint

M<sup>me</sup> Lise C. Fortier, Secrétaire-réceptionniste

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon, Syndic adjoint

M<sup>e</sup> Lise Gagnon, Avocate à la conciliation

M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont, Syndic adjoint

M<sup>e</sup> Dominique Jolin, Avocate

M<sup>me</sup> Isabelle Martin, Secrétaire d'un syndic adjoint

M<sup>e</sup> Patrick Richard, Syndic adjoint

### LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

M<sup>me</sup> Sylvie Berthiaume, Coordinatrice des communications

M<sup>me</sup> Martine Boivin, Rédactrice en chef du Journal du Barreau

#### **M<sup>me</sup> France Bonneau, Directrice**

M<sup>me</sup> Claire Mercier, Secrétaire

M<sup>me</sup> Chantale Pelletier, Coordinatrice des communications imprimées et électroniques

M<sup>me</sup> Virginie Savard, Assistante aux communications

### L'ÉCOLE DU BARREAU

M. Michel Bal, Agent aux dossiers étudiants

M<sup>me</sup> Diane Berger, Préposée aux services aux étudiants

M<sup>me</sup> Amélie Borges, Attachée à la direction

M<sup>me</sup> Solange Bastien, Secrétaire à la documentation

M<sup>me</sup> Jacinthe Caron, Adjointe aux programmes

M<sup>me</sup> Johanne Dubois, Commis à la comptabilité

M<sup>e</sup> Manon Dulude, Responsable des stages et des services aux étudiants

M<sup>me</sup> Suzanne Gagné, Coordinatrice aux équivalences

M<sup>me</sup> Lise Marcil, Responsable de l'administration

M<sup>me</sup> Thérèse Paradis, Préposée à la comptabilité

M<sup>me</sup> Linda Rioux, Adjointe aux stages et aux services aux étudiants

M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, Responsable des programmes

#### **M<sup>e</sup> Lise Tremblay, Directrice**

### CENTRE DE MONTRÉAL

M<sup>me</sup> Lyne Brunet, Préposée à l'aide financière et aux étudiants

M<sup>me</sup> Denise Goyer, Préposée à l'information

M<sup>me</sup> Céline Théberge, Secrétaire de service

#### **M<sup>e</sup> Josée Turcotte, Directrice**

### CENTRE D'OTTAWA

M<sup>me</sup> Solange Labrosse, Secrétaire-réceptionniste

M<sup>me</sup> Francine Lafrenière, Secrétaire du directeur

#### **M<sup>e</sup> Jean-Paul Osborne, Directeur**

### CENTRE DE QUÉBEC

#### **M<sup>e</sup> Mabel Dawson, Directrice**

M<sup>me</sup> Lyne Leclerc, Secrétaire-réceptionniste

M<sup>me</sup> Diane-Jasmine St-Pierre, Secrétaire du directeur

M<sup>me</sup> Louise Villeneuve, Préposée aux activités de formation et d'évaluation

### CENTRE DE SHERBROOKE

M<sup>me</sup> Rachel Dostie, Secrétaire du directeur

M<sup>me</sup> Josée Labrecque, Secrétaire-réceptionniste

#### **M. Guy Morin, Directeur**

### LE SERVICE DES FINANCES

#### **M. Denis Bruneau, Directeur**

M<sup>me</sup> Gaétane Dubé, Technicienne comptable aux revenus

M<sup>me</sup> Lyne Dupras, Préposée à la comptabilité

M<sup>me</sup> Hélène Graveline, Chef comptable

M<sup>me</sup> Sylvie Lussier, Technicienne aux cotisations

M. Réjean Maheu, Contrôleur

M<sup>me</sup> Kathy Otis, Commis à la comptabilité

M<sup>me</sup> Myriam Parent, Préposée aux revenus

## LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, Avocat

M<sup>me</sup> Brigitte Desmarais,  
Préposée-coordonnatrice aux  
activités de formation

M<sup>me</sup> Claudia Duflot, Préposée à  
l'organisation des activités de formation

M<sup>me</sup> Julie Legault, Préposée aux activités  
de formation

**M<sup>e</sup> Lise Tremblay, Directrice**

M<sup>me</sup> Ginette Vallée, Préposée à  
l'organisation des activités de formation

## LE SERVICE DE LA GESTION DE L'INFORMATION

M<sup>me</sup> Chantal Demers, Technicienne en  
gestion des documents et archives

M. Martin Dufour, Coordonnateur en  
gestion documentaire et archives

M. Stéphane Ernst, Technicien en gestion  
des documents et archives

M<sup>me</sup> Isabelle Garofano, Technicienne  
en gestion des documents et archives

M<sup>me</sup> Lucie Grenier,  
Technicienne senior en documentation

**M<sup>me</sup> Thérèse Perreault, Directrice**

M. Martin Perron, Technicien en gestion  
des documents et archives

M<sup>me</sup> Murielle Vaillancourt,  
Technicienne senior en documentation

## LE SERVICE DES GREFFES

M<sup>me</sup> Lina Aquino, Technicienne juridique  
au Greffe de discipline et au recouvrement

M<sup>me</sup> Martine Aubry,  
Préposée au Greffe d'arbitrage

M<sup>me</sup> Mirella, Bérubé, Préposée à  
l'information et à la numérisation

M<sup>me</sup> Sylvie Brisson, Technicienne  
juridique au Greffe de discipline et  
au recouvrement

M<sup>me</sup> Marie-Ève Charron, Technicienne  
juridique au Greffe de discipline et  
au recouvrement

M<sup>me</sup> Stéphanie Corbin, Technicienne  
juridique au Greffe de discipline et  
au recouvrement

M<sup>me</sup> Élise Dulude, Préposée à la saisie  
des données au Tableau de l'Ordre et  
à l'information

M<sup>me</sup> Manon Fontaine, Préposée

M<sup>me</sup> Marina Goncharova, Préposée à  
l'information et à la numérisation au  
Tableau de l'Ordre

M<sup>me</sup> Chantal Hébert, Préposée aux registres

M<sup>me</sup> Anne-Marie Lauriault,  
Préposée au Greffe de réinscription

M<sup>me</sup> Dominique Masse,  
Secrétaire de la directrice

M<sup>e</sup> Nathalie Nicole Poirier,  
Coordonnatrice analyste

M<sup>me</sup> Geneviève Robidas, Préposée

M<sup>me</sup> Sylvie Roy, Secrétaire au  
Greffe d'indemnisation et coordonnatrice  
de projets

**M<sup>e</sup> Nancy Trudel, Directrice**

## LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M<sup>e</sup> Julie A. Blondin, Avocate

**M<sup>e</sup> William Dufort, Directeur**

M<sup>me</sup> Diane Falardeau, Secrétaire

M<sup>me</sup> Isabelle Gauthier,  
Technicienne en comptabilité

M<sup>me</sup> Raymonde Guay,  
Secrétaire du directeur

M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre,  
Adjointe au directeur

M<sup>me</sup> Claudie Massicotte, Secrétaire

M<sup>me</sup> Andrée Matteau, Coordonnatrice  
aux inspections comptables

M<sup>me</sup> Claire Ouellet, Préposée au  
traitement des guides d'auto-évaluation

## LE SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION

M<sup>me</sup> Caroll Boulay, Secrétaire du directeur

M<sup>e</sup> Catherine Dagenais, Avocate

M<sup>e</sup> Nicole Dufour, Avocate

M<sup>me</sup> Danièle Gignac, Secrétaire

M<sup>me</sup> Annie Langlois, Secrétaire

M<sup>e</sup> Claire Moffet, Avocate

M<sup>me</sup> Huguette Noël, Secrétaire

M<sup>e</sup> Karinne Ouellet, Avocate

**M<sup>e</sup> Marc Sauv , Directeur**

M<sup>me</sup> Carole Tremblay-Oligny, Secrétaire

## LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA STRATÉGIE

M<sup>me</sup> Sonia De Cesare,  
Secrétaire du directeur

M<sup>me</sup> Élise Deacon,  
Conseillère en ressources humaines

M<sup>me</sup> Sylvie Lamothe, Réceptionniste

M<sup>me</sup> Ghislaine Odam, Réceptionniste

**M. Claude Soucy, Directeur**

## LE SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

M. Pierre Bourget, Commis de service

M. Guy Chamberland, Employé de service

M. René Gervais, Employé de service

**M. Christian Lavoie, Directeur**

M. François Racine, Coordonnateur  
des ressources matérielles

M. Denis Saint-Pierre,  
Préposé aux services de messagerie

## LE SERVICE AUX MEMBRES

M<sup>me</sup> Julie Bourgon, Secrétaire

M<sup>me</sup> Rozenn Cadoux, Secrétaire

M<sup>me</sup> Lyne Daigle, Secrétaire

M<sup>e</sup> Geneviève Annouk Labbé, Avocate

M. Michel Moisan, Agent d'information et  
de référence

M<sup>me</sup> Hélène Nakache, Secrétaire

M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, Conseillère à l'équité

**M<sup>e</sup> Dyane Perreault, Directrice**

M<sup>me</sup> Louise Ste-Marie, Secrétaire de  
la directrice

## LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M<sup>me</sup> Lucie Bonneau, Conseillère  
à l'amélioration continue et formation

M<sup>me</sup> Cristina Lucica Coman,  
Analyste-programmeuse

M. Antonio Junior Édouard,  
Préposé centre d'assistance informatique

M. Rachid El-Hachem,  
Analyste-programmeur

M. Normand Fafard, Coordonnateur  
développement et assurance qualité

M. Serge Lachapelle, Coordonnateur  
exploitation et sécurité informatique

**M. Christian Lavoie, Directeur**

M. Gaétan Lemelin,  
Analyste-programmeur / Test

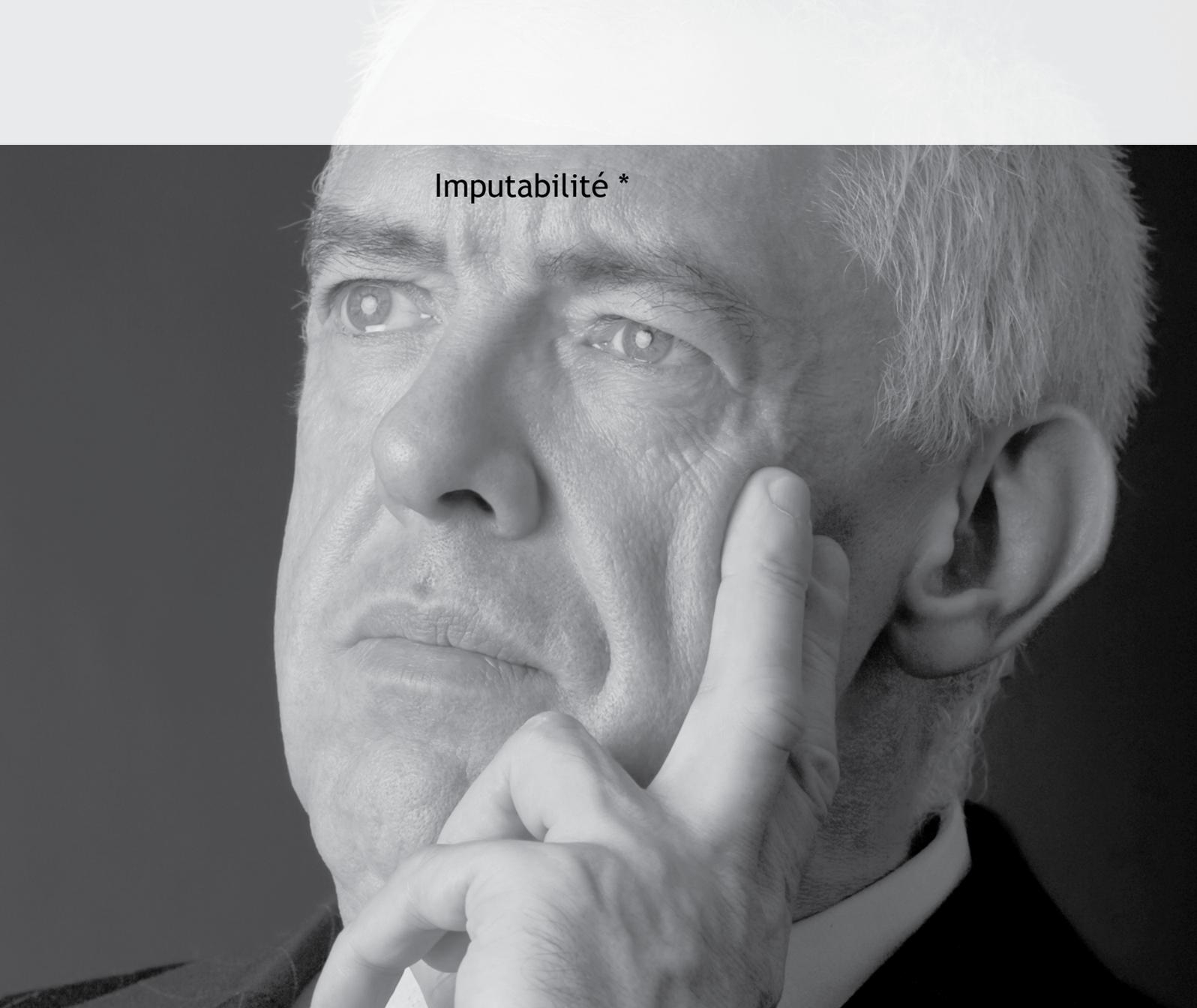
M. Denis Morel, Technicien exploitation,  
niveau 2

M. André Potvin, Coordonnateur  
amélioration continue et gestion de projets

M. Charles Prévost, Administrateur système  
téléphonique et courrier électronique

M. Jean-Pierre St-Yves,  
Analyste-programmeur / DBA

personnel



Imputabilité \*

02

### \* Imputabilité

Le Barreau du Québec est responsable de la protection du public. À ce titre des centaines d'avocats s'engagent au sein de dizaines de comités pour s'assurer que les mécanismes de protection du public sont efficaces et jouent adéquatement leur rôle.

# administration

Barreau  
du Québec





L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 2 juin 2007, à 11 h 30, à l'Hôtel Fairmont Tremblant, dans le cadre du Congrès annuel du Barreau du Québec, sous la présidence de M. le bâtonnier Stéphane Rivard, élu par acclamation le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Trois résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale annuelle des membres selon les règles de présentation dûment adoptées.

### **VOICI L'ESSENTIEL DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES :**

Il est décidé à l'unanimité d'adopter une résolution portant sur la nécessité d'accélérer la hausse adoptée des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, afin que les seuils prévus pour 2010 entrent en vigueur immédiatement, et qu'à court terme, ils soient réévalués de façon à assurer l'admissibilité à l'aide juridique des personnes seules gagnant le salaire minimum.

Il est souhaité que le Barreau du Québec interpelle le Gouvernement du Canada afin qu'il se conforme aux recommandations du juge O'Connor relatives aux mécanismes de surveillance et de contrôle de la GRC et des autres instances de sécurité, puisque le deuxième rapport du juge O'Connor sur l'affaire *Arar* recommande au Gouvernement canadien de mettre sur pied de tels mécanismes de surveillance et de contrôle afin d'éviter que des situations telles que celle de M. Arar ne se produisent à l'avenir.

M<sup>e</sup> J. Michel Doyon, c.r., Ph. D., bâtonnier du Québec (élu par acclamation)

M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., vice-président (élu par acclamation)

M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général (non votant)

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre (non votant)

## 8.1 LES MEMBRES

### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M<sup>me</sup> la bâtonnière Francine Larouche

### DÉLÉGUÉS DE LA SECTION DE MONTRÉAL

M. le bâtonnier Gilles Ouimet

M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke

M<sup>e</sup> Jeremy Wisniewski

M<sup>e</sup> Nicolette Kost De Sèvres

M<sup>e</sup> Marc Charbonneau

M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> André Albert Morin

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde

M<sup>e</sup> Dominique Vézina

### DÉLÉGUÉS DE LA SECTION DE QUÉBEC

M<sup>me</sup> la bâtonnière Claudia P. Prémont

M<sup>e</sup> Chantal Gosselin

M<sup>e</sup> Jacques Parent, c.r.

M<sup>e</sup> Michèle Thivierge

M<sup>e</sup> Marie-Douce Huard

### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION D'ARTHABASKA

M<sup>me</sup> la bâtonnière Christine Jutras



### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION DU BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2<sup>E</sup> ANNÉE)

M<sup>me</sup> la bâtonnière Louise Levasseur

### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION DE BEDFORD

M<sup>me</sup> la bâtonnière Line Nadeau

### DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE LA CÔTE-NORD

M. le bâtonnier Michel Claveau

### DÉLÉGUÉS DE LA SECTION DE L'OUTAOUAIS

M. le bâtonnier Miville Tremblay

M<sup>e</sup> Gatien Fournier

### DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

M. le bâtonnier Benoit Lemire

### DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE LAVAL

M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé

### DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE LONGUEUIL

M. le bâtonnier Pierre Legault

### DÉLÉGUÉS DE LA SECTION DE LA MAURICIE

M. le bâtonnier L. Jean Fournier

M<sup>e</sup> Éric Beauchesne

### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION DE RICHELIEU

M<sup>me</sup> la bâtonnière Sonia St-Onge

### DÉLÉGUÉE DE LA SECTION DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN

M<sup>me</sup> la bâtonnière Caroline Ste-Marie

### DÉLÉGUÉES DE LA SECTION DE SAINT-FRANÇOIS

M<sup>me</sup> la bâtonnière Michelle Pellerin

M<sup>e</sup> Lise Gagnon

### MEMBRES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

M. Noël Pelletier

M<sup>me</sup> Micheline Séguin-Bernier

M. Louis-Marie Bissonnette

M<sup>me</sup> Isabelle Charles

### Observateurs (non votants)

M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, bâtonnier sortant

M<sup>e</sup> Michel Girouard, Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> Luc Ouellette, Arthabaska

M<sup>e</sup> James Rondeau, Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier, Bedford

M<sup>e</sup> Nancy Leblanc, Côte-Nord

M<sup>e</sup> Bruno Leclerc, Laurentides-Lanaudière

M<sup>me</sup> la bâtonnière Annie Breault, Laval

M<sup>e</sup> Julie Messier, Laval

M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Longueuil

M<sup>e</sup> Jocelyne DuPlessis, Mauricie

M<sup>e</sup> Suzanne Gagné, Québec

M<sup>e</sup> Nathalie Madore, Richelieu

M<sup>e</sup> Claude Desbiens, Saguenay/Lac-St-Jean

M<sup>e</sup> Brigitte Bhérier, Association des avocats et avocates de province

### Invités (non-votant)

M<sup>e</sup> Benoit Lussier, Association du Barreau canadien

M<sup>e</sup> Nancy Côté, Association des Jeunes Barreaux du Québec

M<sup>e</sup> Danyel Laporte, Association des avocats et avocates de province

*Nota : les délégués des sections ont tous été élus au sein de celles-ci.*

## 8.2 LES RÉUNIONS

14 juin 2007	Montréal
27 septembre 2007	Bromont
1 <sup>er</sup> et 2 novembre 2007 (séance extraordinaire)	La Baie
7 décembre 2007	Montréal
27 et 28 mars 2008	Québec

## 8.3 FAITS SAILLANTS

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après. Plusieurs ont préalablement été discutées au Comité administratif.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, le Conseil général :

■ A décidé de rendre la formation continue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 pour tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre, sauf pour les avocats désignés sous le titre « Avocat à la retraite » et de prévoir que la formation continue obligatoire soit d'une durée de 30 heures sur une période de deux ans.

■ A entériné les résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle (voir page 29).

■ A adopté la résolution sur les conventions internationales protégeant le droit syndical et le droit de négociation collective des juristes de l'État.

■ A décidé que l'avis de prime du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle soit transmis par le Barreau du Québec en même temps que les avis de cotisations annuelles. De plus, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle étendra sa couverture sur une période de 15 mois, soit jusqu'au 31 mars 2008, et ce, avec les mêmes modalités de paiements que pour les cotisations annuelles.

■ A formé un comité chargé de proposer des recommandations concrètes à l'égard des services de référence des barreaux locaux dans le cadre de l'entrée en vigueur du projet de loi 86 sur l'accès à l'information et de la mission de protection du public de l'Ordre.

■ A décidé d'entreprendre une démarche active, auprès des ministères de la Justice, afin de renégocier les tarifs du système de médiation familiale et de celui aux petites créances et d'informer les citoyens de l'insuffisance des services de médiation offerts ainsi que de l'importance que ces services soient améliorés pour préserver et assurer une meilleure accessibilité de la justice.

■ A édicté de nouvelles règles pour la tenue de ses séances en vue de favoriser, de façon prioritaire, la discussion sur les orientations stratégiques lors de ses réunions.

■ A créé une nouvelle classe de cotisation pour les avocats ayant 55 ans ou plus qui s'engagent à ne poser directement ou indirectement, pour le compte d'autrui, aucun des actes mentionnés aux paragraphes 1 et 2 de l'article 128, incluant les exceptions mentionnées aux

sous-paragraphes a) 1o à 7o du paragraphe 2, ni aucun acte relié à la profession ou pouvant raisonnablement être perçu comme posé par un avocat en exercice, et à n'utiliser l'un ou l'autre des préfixes « Me » ou « Mtre » que s'ils font suivre leur nom des mots « Avocat à la retraite ».

■ A décidé que l'inscription dans la catégorie « Avocat à la retraite » ne pourra s'effectuer que lors de l'inscription annuelle et du paiement des cotisations .

■ A autorisé le bâtonnier du Québec, J. Michel Doyon, à signer le tarif d'aide juridique tel que proposé par le Comité de négociation.

■ A adopté le principe par lequel les administrateurs du Barreau du Québec doivent signer l'affirmation de discrétion et engagement de confidentialité.

■ A reconnu que le Barreau du Québec doit se doter d'une politique d'intervention aux débats judiciaires afin de remplir sa mission énoncée au plan stratégique 2006-2010.

■ A approuvé le plan de communication du 31 octobre 2007 relatif à la promotion de l'assurance juridique.

■ A décidé de promouvoir l'uniformité des dispositions administratives et des champs de pratique dans lesquels l'avocat peut s'inscrire aux divers services de références, lesquels sont gérés de façon indépendantes par diverses sections et regroupements. Dans le but de mieux protéger le public, a prévu une série de paramètres pour informer le public de façon plus précise sur l'administration de ces services et outiller davantage les regroupements qui les administrent.

■ A mandaté le Service de recherche et de législation pour voir à l'abrogation du paragraphe 4 de l'article 75 de la Loi sur le Barreau.

En cours d'année, le Conseil général a adopté les règlements et projets de règlements suivants en version française et anglaise :

■ Projet de Règlement sur la comptabilité des avocats

## Le Conseil général

■ Règlement sur la délivrance des permis spéciaux

Le Conseil général a également approuvé le principe des règlements et projets de règlements suivants :

■ Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité.

■ Projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.

■ Règlement modifiant le règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommissés des avocats. Ce nouveau règlement doit viser les objectifs de clarté des exigences en matière de comptabilité et permettre ainsi une meilleure traçabilité des transactions comptables effectuées par les membres du Barreau du Québec à l'égard de leurs comptes en fidéicommissés.

# Conseil



VISITEZ LE [www.barreau.qc.ca/barreau/organisation/conseil-general/index.html](http://www.barreau.qc.ca/barreau/organisation/conseil-general/index.html) pour plus d'information sur le Conseil général.



## 9.1 LES MEMBRES

M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ph.D.  
 M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, vice-président  
 M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général  
 M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire  
 M. le bâtonnier Gilles Ouimet (Montréal)  
 M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke (Montréal)  
 M<sup>e</sup> Nicolette Kost De Sèvres (Montréal)  
 M<sup>me</sup> la bâtonnière Claudia P. Prémont (Québec)  
 M<sup>e</sup> Chantal Gosselin (Québec)  
 M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé (Laval)  
 M<sup>e</sup> Éric Beauchesne (Mauricie)  
 Représentant du public, M. Noël Pelletier  
 Bâtonnier sortant,  
 M. le bâtonnier Stéphane Rivard

## 9.2 LES RÉUNIONS

19 avril	Montréal
16 mai	Montréal
13 juin	Montréal
16 et 17 août	Manoir Richelieu
26 septembre	Bromont
25 octobre	Montréal
15 novembre	Montréal
5 décembre	Montréal
17 janvier	Montréal
31 janvier (séance extraordinaire)	Montréal
21 et 22 février	Tremblant
26 mars	Québec

## 9.3 FAITS SAILLANTS

**Au cours de l'année, le comité administratif a :**

■ Intenté des poursuites pénales contre plusieurs individus pour des cas d'exercice illégal, et ce, afin de protéger le public.

■ Créé un groupe de travail dont le mandat était d'étudier les suites à donner à l'arrêt Charkaoui.

■ Approuvé la demande formulée par l'aide juridique bolivienne d'agir à titre de partenaire québécois pour le transfert de technologies en matière de défense pénale.

■ Appuyé le Comité conjoint Barreau du Québec – Chambre des notaires du Québec sur la version anglaise du Code civil dans ses démarches auprès du ministère de la Justice afin que le *Code civil du Québec* soit amendé et intègre les recommandations contenues dans les divers rapports produits, dans le but d'harmoniser les versions anglaise et française du *Code civil du Québec* en conformité avec l'intention du législateur et d'améliorer la qualité d'expression de la version anglaise suivant le génie propre de cette langue.

■ Demandé au Bureau du syndic qu'une évaluation des services rendus par le professionnel soit jointe au rapport du syndic-adjoint transmis au Comité du Fonds d'indemnisation, dans

tous les dossiers soulevant la question des honoraires à forfait.

■ Constitué le comité consultatif relatif au programme APTA, afin d'analyser les façons dont les sommes recueillies pourraient être investies dans des programmes d'aide aux travailleurs autonomes.

■ Actualisé le mandat du Comité sur la justice participative pour qu'il :

1. Informe le Barreau du Québec sur toute question relative à la justice participative;
2. Développe et promeuve, auprès des avocats et du public, une offre de justice enrichie qui tient compte du désir du citoyen à une participation accrue dans le choix de la prestation de service que lui fournit son avocat et dans le choix du mode de prévention ou de règlement des conflits le mieux adapté à sa situation particulière;
3. Propose au Barreau du Québec des outils et des moyens favorisant la connaissance et la prestation par les avocats de cette justice enrichie;
4. Suscite et soutienne des initiatives afin de favoriser une meilleure connaissance et une plus grande utilisation de cette offre de justice enrichie.

■ Autorisé le Barreau du Québec à intervenir devant la Cour suprême du Canada relativement au litige impliquant Adil Charkaoui et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le Solliciteur général du Canada.

■ Approuvé un projet d'engagement et d'affirmation de discrétion pour les membres du Conseil général.

■ Recommandé l'élaboration et l'offre de cours spécialisés sur la représentation des personnes ayant des troubles mentaux, tant sur le plan de la formation professionnelle des avocats que de la formation continue, et a approuvé la création d'un répertoire d'avocats (système de référence) disponibles à représenter des personnes ayant des troubles mentaux afin de permettre à cette clientèle d'accéder plus facilement aux services d'un avocat.

■ Approuvé le mandat du Groupe de travail sur les services juridiques *pro bono* à l'effet :

- De définir et circonscrire ce qu'on entend par « services juridiques *pro bono* »;
- D'agir à titre d'agent de liaison du Barreau du Québec dans la collaboration avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJ) et la Fondation du Barreau le cas échéant, dans la recension des initiatives de *pro bono* existantes au Québec et au Canada;
- De réfléchir à l'opportunité d'assurer une meilleure coordination des initiatives de *pro bono* déjà existantes au Québec et de définir, le cas échéant, une structure adéquate pour ce faire;
- De réfléchir à l'opportunité de faire davantage la promotion des services *pro bono* existants au Québec et de définir, le cas échéant, les moyens pour ce faire;
- De proposer, le cas échéant, les sources de financement nécessaires à la mise en place des suggestions qui seront formulées.

■ Recommandé au Conseil général d'adopter le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux* tel que reproduit dans ses versions française et anglaise

■ Adopté la politique du Barreau du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction, dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans le secteur privé.

■ Formé et élaboré le mandat du Comité sur l'avenir de la profession en pratique privée pour former et élaborer le mandat du Comité sur les problématiques actuelles de la pratique privée.

■ Approuvé la relocalisation de l'École du Barreau (Centre de Sherbrooke) au centre-ville de Sherbrooke.

■ Créé le Comité sur la recommandation des *Avocats émérites* et a décidé de ne pas publier la liste des personnes nommées sur ce Comité afin de faciliter leurs travaux.

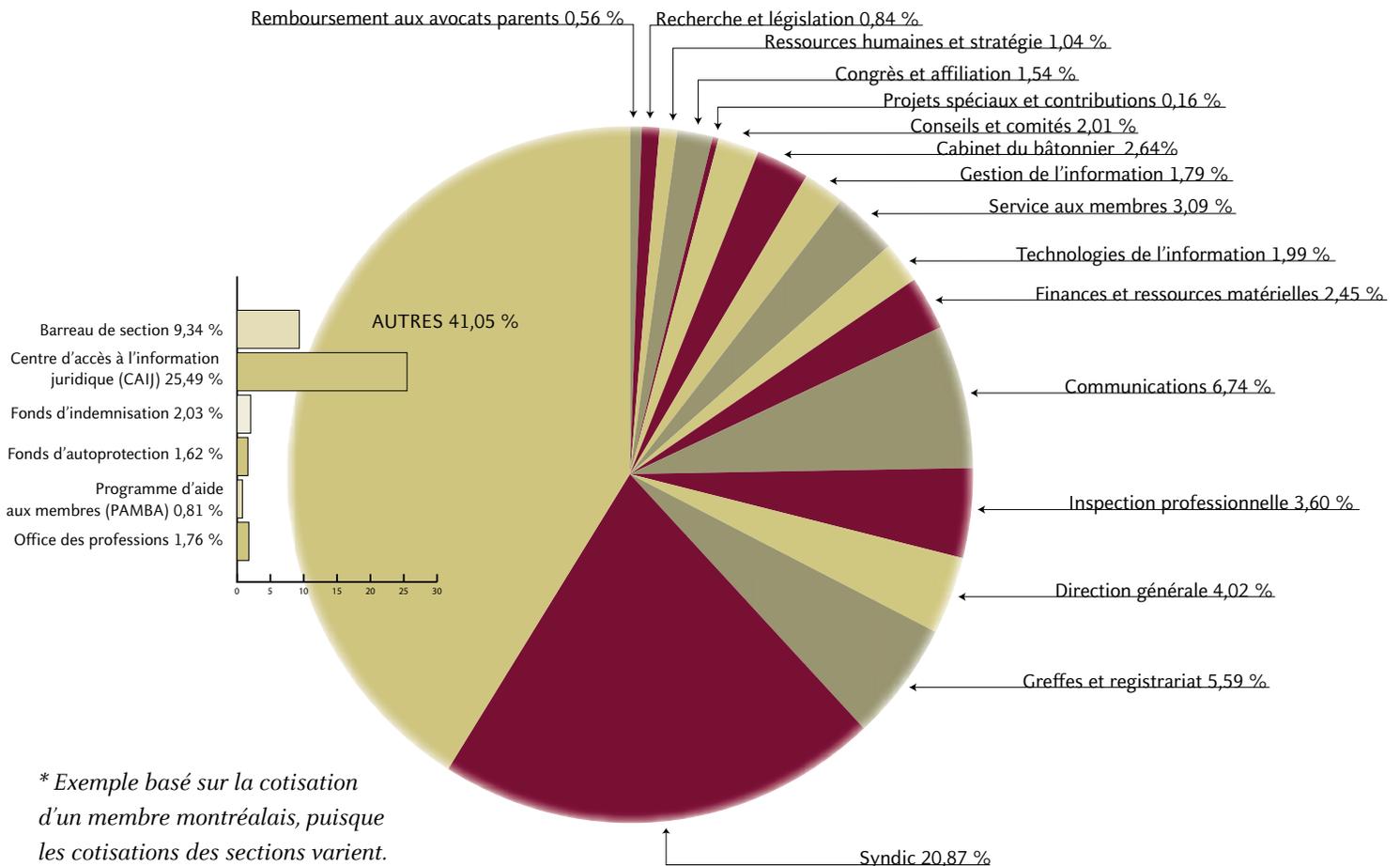
■ Créé un comité sur les associations phares, afin de déterminer le financement à accorder ou non à chacune de ces associations.

■ Approuvé le *Guide de déontologie appliquée aux avocats en entreprise*.

■ Versé, à partir du Fonds d'études juridiques du Barreau, une subvention de fonctionnement à Éducaloi de 500 000 \$ sur trois ans afin de poursuivre son excellent travail d'information juridique vulgarisé à l'intention du public.

# 10 Les cotisations annuelles 2007-2008

## RÉPARTITION DE LA COTISATION ANNUELLE DE 1 231,70 \$\*



\* Exemple basé sur la cotisation d'un membre montréalais, puisque les cotisations des sections varient.

Les cotisations du Barreau du Québec	
Première année	249,00 \$
Deuxième année	523,00 \$
Troisième année	617,00 \$
Quatrième année et plus	726,00 \$
La cotisation au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	
Première année et plus	25,00 \$
La contribution au programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 \$
Les cotisations au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	
Première année	94,00 \$
Deuxième année	220,00 \$
Troisième année	267,00 \$
Quatrième année et plus	314,00 \$

## 10 Les cotisations annuelles 2007-2008

La contribution au Fonds d'autoprotection	
Première année et plus	20,00\$
La contribution au financement de l'Office des professions	
Première année et plus	21,70 \$
Les cotisations aux barreaux de section	
Abitibi-Témiscamingue	165,00 \$
Arthabaska	125,00 \$
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	115,00 \$
Bedford	130,00\$
Côte-Nord	192,54 \$
Laurentides–Lanaudière	108,12\$
Laval	
Première et deuxième années	85,00\$
Troisième année et plus	140,00 \$
Longueuil	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	85,00 \$
Troisième année	105,00 \$
Quatrième année et plus	155,00 \$
Mauricie	
Première année	85,00\$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Montréal	
Première année	55,00 \$
Deuxième année	70,00 \$
Troisième année	80,00 \$
Quatrième année et plus	115,00 \$
Outaouais	
Première année	65,00\$
Deuxième année et plus	110,00\$
Québec	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	
Première année	100,00 \$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	140,00 \$
Saint-François	150,00 \$

### NOTES :

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année financière.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.

Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation du Barreau du Québec jusqu'à reconstitution d'un surplus suffisant.

La cotisation aux sections inclut 30 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et Québec.

Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.

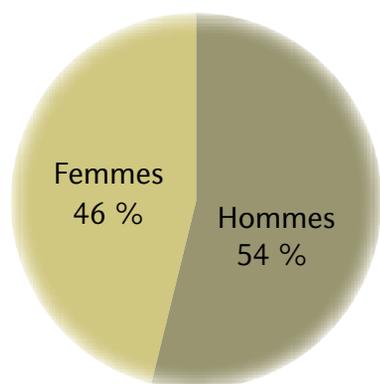
# 11 Administration des registres

## 11.1 LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

En plus d'offrir à la population un service de renseignements concernant le Tableau de l'Ordre durant les heures d'opération, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse mécanisée, afin de réduire le temps d'attente et de répondre aux questions 24 heures par jour, et ce, 7 jours par semaine.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Tableau de l'Ordre a compté 811 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 22 575, comparativement à 22 068 à pareille date l'an dernier.

### LES PERMIS D'EXERCICE AU 31 MARS 2008



### AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCER

Au cours de l'année, 48 demandes d'autorisations spéciales pour personnes exerçant hors du Québec ont été accordées; 47 de ces autorisations provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario et une de Terre-Neuve.

### DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES :

■ Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période détenant un permis restrictif temporaire : 6

■ Inscriptions au Tableau de l'Ordre avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 3

Sections	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	74	81		
Arthabaska	133	90		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	131	108		
Bedford	116	86		
Côte-Nord	61	43		
Laurentides-Lanaudière	473	439		
Laval	366	317		
Longueuil	508	550	2	1
Mauricie	156	98		
Montréal	6 693	5 703	11	3
Outaouais	700	693	2	
Québec	1 950	1 601	1	1
Richelieu	307	273		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	196	135		
Saint-François	245	228		
<b>Total</b>	<b>12 109</b>	<b>10 445</b>	<b>16</b>	<b>5</b>

**GRAND TOTAL : 22 575 membres**

*Nota : 121 avocats sont inscrits dans plus d'une section.*

### RADIATIONS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Motif de la radiation	Nombre
Radiation disciplinaire	26
Radiation pour non-paiement de la cotisation	47
Radiation (Comité des requêtes article 55.1 du <i>Code des professions</i> )	2
Radiation pour non paiement de la prime d'assurance responsabilité	19
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i> )	2

## 11.2 REGISTRE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (S.P.A.) ET SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (S.E.N.C.R.L.)

### EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

	2006-2007	2007-2008	Cumulatif depuis le 6 mai 2004
Nombre total des membres actifs	4 767	6 115	6 115
Nombre total des membres du Barreau du Québec	3 352	4 270	4 270
Nombre total S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	12	19	85
Nombre total de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	4 239	5 229	5 229
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	7	7	30
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	65	63	311
Nombre total de membres faisant partie d'une S.P.A.	528	885	885
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	5	7	22

**FORMATION :** mai 2004

**RESPONSABLES :**

M<sup>e</sup> Claire Moffet

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, registraire

**RAPPORT :** Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

### 11.3 REGISTRE DES TESTAMENTS ET MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires. Il en est

ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991 pour celui des mandats. Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires. Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

#### RAPPORT

	2007-2008
<b>Registre des testaments</b>	
Inscriptions	1 790
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	106 823
Recherches	45 986
Recherches cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	517 975
Testaments retracés	763
<b>Registre des mandats en cas d'inaptitude</b>	
Inscriptions	1 236
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	18 578
Recherches	2 995
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	19 599
Mandats retracés	21

## 12 Le rapport du Bureau du syndic

rap

Le Bureau du syndic est l'instrument de contrôle curatif par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public. Le Bureau du syndic, de concert avec les Greffes et l'Inspection professionnelle, se situe au carrefour de l'accès et du contrôle de la profession. À cet effet, il est responsable des enquêtes et des plaintes disciplinaires. Il offre aussi un service d'information destiné aux avocats et au public en matière de déontologie. Il est responsable également de la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Enfin, il gère les prises de possession et les perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 13 syndicats adjoints et 24 syndicats correspondants sous la direction de **M<sup>e</sup> Michèle St-Onge, syndique du Barreau**

### LISTE DES SYNDICATS ADJOINTS

#### Montréal

M<sup>e</sup> Marie-Josée Bélainky  
 M<sup>e</sup> Pierre Bernard  
 M<sup>e</sup> Guy Bilodeau  
 M<sup>e</sup> Pierre Despatis  
 M<sup>e</sup> Luc Lapierre  
 M<sup>e</sup> Guylaine Mallette  
 M<sup>e</sup> Daniel Mandron  
 M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand

M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau

M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault

#### Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon  
 M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont  
 M<sup>e</sup> Patrick Richard

### LISTE DES SYNDICATS CORRESPONDANTS

M<sup>e</sup> Claude Ayotte, Mauricie  
 M<sup>e</sup> Luc Boulais, Richelieu  
 M<sup>e</sup> Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue  
 M<sup>e</sup> Marc Champagne, Richelieu  
 M<sup>e</sup> Yvon Daigle, Saint-François  
 M<sup>e</sup> Gérard Desjardins, Hull

M<sup>e</sup> Mario Dionne, Bedford

M<sup>e</sup> Grégoire Dostie, Côte-Nord

M<sup>e</sup> Luc Drouin, Richelieu

M<sup>e</sup> Richard Dufour, Laval

M<sup>e</sup> Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> Michel B. Fournier, Laval

M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier, Laval

M<sup>e</sup> Paul Guimond, Saguenay-Lac-St-Jean

M<sup>e</sup> Pierre Hébert, Saguenay-Lac-St-Jean

M<sup>e</sup> Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> André Lalancette, Saguenay-Lac-St-Jean

M<sup>e</sup> Francine Pharand, Outaouais

M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin, Longueuil

M<sup>e</sup> André Rioux, Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Jacques Samson, Arthabaska

M<sup>e</sup> Louis Savoie, Arthabaska

M<sup>e</sup> Victor St-Onge, Côte-Nord

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU SYNDIC 1<sup>er</sup> AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Dossiers	Nombre
Dossiers de demandes d'enquête ouverts durant la période	1675
Total de membres visés par ces dossiers	2072
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	31
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1 408

Décisions	Nombre
Décision du syndic de porter plainte	56
De ne pas porter plainte	819

#### ■ Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	Nombre
Nombre de demandes reçues	603
Nombre de demandes rejetées pour non respect du délai	143
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	275

## ARBITRAGE

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

### L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS (géré par le greffe d'arbitrage)

	2006-2007	2007-2008
<b>Demandes d'arbitrage :</b>	<b>190</b>	<b>221</b>
Montréal	88	116
Extérieur de Montréal	102	105
<b>Auditions tenues :</b>	<b>269</b>	<b>291</b>
<b>Dossiers fermés :</b>	<b>197</b>	<b>180</b>
<b>Sentences arbitrales</b>		
Comptes réduits	65	63
Comptes maintenus	63	62
Règlements intervenus	43	42
Remboursements aux clients	17	5
Désistements	4	2
Absences de juridiction	4	3
Rejets de la demande hors-délai	1	3
<b>Nombre de dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2008</b>		<b>170</b>

	2006-2007	2007-2008
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	128	163
Nombre de dossiers (conseils)	62	58
<b>Auditions tenues :</b>	<b>269</b>	<b>291</b>

## INFO-DÉONTOLOGIE

Le Bureau du syndic offre des activités d'information sur la déontologie. À ce jour, plusieurs articles et capsules ont été diffusés par l'entremise du *Journal du Barreau*, du cyberbulletin *Le Bref* et du site Web du Barreau. Des formations et des animations au sujet de la déontologie sont aussi régulièrement organisées à l'intention des membres.

De plus, deux ressources du Bureau du syndic sont dédiées entièrement à la prévention et à l'information du public et des avocats et répondent chaque année à des milliers d'appels d'information.



VISITEZ [www.barreau.qc.ca/avocats/meilleures-pratiques/info-deontologie/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/meilleures-pratiques/info-deontologie/index.html) pour consulter l'ensemble des capsules et articles du Barreau traitant de déontologie.

## groupes

accès à la justice (Comité sur l')	Barreau, justice, magistrature (Comité tripartite)	Fonds d'indemnisation (Comité du)
accès à la profession (Comité d')	campagne de communications intégrée (Comité consultatif pour la)	formation continue (Comité consultatif de la)
application du projet de loi 86 (Groupe de travail sur l')	Commission de la santé et sécurité au travail (Comité sur la)	formation des avocats (Comité de la)
arbitrage des comptes d'honoraires des avocats (Comité sur l')	communautés culturelles (Comité sur les)	formation professionnelle (Comité de la)
article 52.2 du <i>Code des professions</i> (Comité aviseur en vertu de l')	Congrès (Comité organisateur du)	gouvernance du Barreau (Groupe de travail sur la)
associations phares du Barreau du Québec (Comité sur les)	déontologie (Comité de)	inspection professionnelle (Comité de l')
assurance protection juridique (Comité sur l')	discipline (Comité de)	jeunes avocats et avocates (Table de concertation des)
avocats de la pratique privée (Comité des)	droit criminel (Comité en)	justice administrative (Comité sur la)
<i>Avocats émérites</i> (Comité sur les)	droit de la famille (Comité sur le)	justice participative (Comité sur la)
avocats et avocates de l'Administration publique et parapublique (Comité des)	droit de la jeunesse (Comité en)	médiation civile et commerciale et aux petites créances (Comité accréditeur en)
avocats et avocates de l'entreprise (Comité des)	droit de l'environnement (Comité sur le)	médiation familiale (Comité accréditeur en)
Barreau / Tribunaux administratifs du Québec (Comité de liaison)	droit de l'immigration et de la citoyenneté (Comité consultatif en)	ministère de la Justice du Canada / Barreau du Québec (Comité bipartite)
Barreau du Québec / Commission de protection du territoire agricole du Québec (Comité de liaison)	droit des sûretés (Comité sur le)	ministère de la Justice du Québec / Barreau du Québec (Comité bipartite)
Barreau du Québec / Commission des lésions professionnelles (Comité de liaison)	droit en regard des peuples autochtones (Comité sur le)	mode de sélection des juges à la Cour du Québec (Comité sur le)
Barreau du Québec / Cour du Québec (Comité)	équivalences (Comité des)	négociation du tarif d'aide juridique (Comité sur la)
Barreau du Québec / Cour supérieure du Québec (Comité bipartite)	examen du Mérite du Barreau (Comité sur l')	planification de la retraite (Comité sur la)
Barreau du Québec / Cours municipales (Comité de liaison)	exercice illégal de la profession d'avocat (Comité sur l')	problématiques actuelles de la pratique privée (Comité sur les)
	expertises (Comité sur les)	procédure civile (Comité sur la)
	femmes dans la profession (Comité sur les)	programme d'assistance parentale pour les travailleurs autonome (Groupe de travail sur le)
	finances (Comité des)	recours collectifs (Comité sur les)
	Fonds d'études juridiques (Comité consultatif du)	

régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels (Comité sur le)

règles de conduite des administrateurs et dirigeants (Comité sur les)

*Règlement sur l'exercice de la profession en société et multidisciplinarité* (Groupe de travail sur le)

relations internationales (Comité sur les)

représentation des enfants par avocat (Comité sur la)

requêtes (Comité des)

résolutions (Comité des)

retraite du Barreau du Québec (Comité de)

révision des plaintes (Comité de)

*Revue du Barreau* (Comité sur la)

santé mentale et justice (Comité en)

secret professionnel et la technologie (Groupe de travail sur le)

services juridiques *pro bono* (Groupe de travail sur les)

sociétés et les personnes morales (Comité sur les)

sténographie (Comité sur la)

stratégie de formation des avocats et des avocates en exercice (Comité d'orientation sur la)

surveillance de l'application et de l'entente sur la *Loi de l'aide juridique* (Comité de)

surveillance des placements (Comité de)

techniciens juridiques (Comité sur les)

vérification (finances) (Comité de)

**De ces comités et groupes de travail, plusieurs se penchent plus particulièrement sur les aspects de protection du public. Les prochaines pages présentent leur rapport pour 2007-2008.**

## 13.1 LE COMITÉ DE DISCIPLINE

FORMATION : juin 1967

NOMBRE DE SÉANCES : 254

### MEMBRES :

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

M<sup>e</sup> Réjean Blais (jusqu'au 27 août 2007)

M<sup>e</sup> Jean Pâquet (depuis le 28 août 2007)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau :

Depuis le 28 août 2007 – mandat de 3 ans

M<sup>e</sup> Delpha Bélanger

M<sup>e</sup> Réjean Blais

M<sup>e</sup> Irving Gaul

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

M<sup>e</sup> Pierre Linteau

M<sup>e</sup> Tommaso Nanci

M<sup>e</sup> Jacques Parent

M<sup>e</sup> François D. Samson

M<sup>e</sup> Simon Venne

M<sup>e</sup> Serge Vermette

**Membres désignés par le Conseil général le 27 septembre 2007 :**

### MONTRÉAL

M<sup>e</sup> Gérald N. Apostolatos

M<sup>e</sup> Pierre Audet

M<sup>e</sup> François Barette

M<sup>e</sup> Marc Beauchemin

M<sup>e</sup> Ronald R. Blumer

M<sup>e</sup> J.L. Marc Boivin

M<sup>e</sup> Pierre Bourque

M<sup>e</sup> Jean-Yves Brière

M<sup>e</sup> Christiane Brizard

M<sup>e</sup> William Brock

M<sup>e</sup> Christian J. Brossard

M<sup>e</sup> Pierre Brossoit

M<sup>e</sup> Daniel Brunet

M<sup>e</sup> Maurice Cloutier

M<sup>e</sup> Roger Coulombe

M<sup>e</sup> Sidney Cutler

M<sup>e</sup> Lewis M. Cytrynbaum

M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis

M<sup>e</sup> Luc Deshaies

M<sup>e</sup> Marie Deslauriers

M<sup>e</sup> Martin Desrosiers

M<sup>e</sup> Donald M. Devine

M<sup>e</sup> Raynald A. Dion

M<sup>e</sup> José P. Dorais

M<sup>e</sup> Isabelle Doray

M<sup>e</sup> Armand Elbaz

M<sup>e</sup> Harold Gagnon

M<sup>e</sup> Benoît Gendron

M<sup>e</sup> Luc R. Gervais

M<sup>e</sup> Teddy Goloff

M<sup>e</sup> Lukasz Granosik

M<sup>e</sup> William Hartzog

M<sup>e</sup> Patrick C. Henry

M<sup>e</sup> Scott Hughes

M<sup>e</sup> Gérald F. Kandestin

M<sup>e</sup> Steven B. Katkin

M<sup>e</sup> Christian Lachance

M<sup>e</sup> Nicole Laflamme

M<sup>e</sup> Barry Landy

M<sup>e</sup> Marc Laperrière

M<sup>e</sup> Dominique Larochelle  
 M<sup>e</sup> Pierre V. Latraverse  
 M<sup>e</sup> Guylaine Lebrun  
 M<sup>e</sup> Pierre Lecavalier  
 M<sup>e</sup> Hélène Leduc  
 M<sup>e</sup> Louis Legault  
 M<sup>e</sup> Irwin I. Liebman  
 M<sup>e</sup> David H. Linetsky  
 M<sup>e</sup> Nadine Martin  
 M<sup>e</sup> Joël Mercier  
 M<sup>e</sup> Julie Messier  
 M<sup>e</sup> Benoît Monette  
 M<sup>e</sup> Claude Nadeau  
 M<sup>e</sup> Thierry Nadon  
 M<sup>e</sup> Howard Nemeroff  
 M<sup>e</sup> Neil Gary Oberman  
 M<sup>e</sup> Mark J. Paci  
 M<sup>e</sup> Nicole Parent  
 M<sup>e</sup> Chantal Perreault  
 M<sup>e</sup> Jean-Luc Pétrin  
 M<sup>e</sup> Mireille Pinard  
 M<sup>e</sup> Sylvie Poirier  
 M<sup>e</sup> Gilbert Poliquin  
 M<sup>e</sup> Robert Potvin  
 M<sup>e</sup> Isabelle Roy  
 M<sup>e</sup> Paul Ryan  
 M<sup>e</sup> Guy Saint-Aubin  
 M<sup>e</sup> Pierre Salois  
 M<sup>e</sup> Carole Samuel  
 M<sup>e</sup> Louis Samuel  
 M<sup>e</sup> Chantal Sauriol  
 M<sup>e</sup> Denis Sauvé  
 M<sup>e</sup> Manon Savard  
 M<sup>e</sup> Claude Savoie

M<sup>e</sup> Martha Shea  
 M<sup>e</sup> Steven Slimovitch  
 M<sup>e</sup> Cathie St-Germain  
 M<sup>e</sup> Michel Paul Synnott  
 M<sup>e</sup> Howard L. Tatner  
 M<sup>e</sup> Jean-Rémi Thibault  
 M<sup>e</sup> Jean Tremblay  
 M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay  
 M<sup>e</sup> Pierre-Yves Trudel  
 M<sup>e</sup> Danielle Turcotte  
 M<sup>e</sup> Paul Veillette  
 M<sup>e</sup> David H. Wood  
 M<sup>e</sup> John G. Wurtele

#### QUÉBEC

M<sup>e</sup> Jean Asselin  
 M<sup>e</sup> Michel Beaupré  
 M<sup>e</sup> Pierre-Marc Bellavance  
 M<sup>e</sup> J.-François Bertrand  
 M<sup>e</sup> Martine Bérubé  
 M<sup>e</sup> Line Boivin  
 M<sup>e</sup> Réjean Bouchard  
 M<sup>e</sup> Christian Boulet  
 M<sup>e</sup> Roger Breton  
 M<sup>e</sup> Reynald Brochu, c.r.  
 M<sup>e</sup> Michelle Carignan  
 M<sup>e</sup> Pierre Carter  
 M<sup>e</sup> Maryse Carré  
 M<sup>e</sup> Michel Chabot  
 M<sup>e</sup> Pierre Daignault  
 M<sup>e</sup> Anne de Billy  
 M<sup>e</sup> Claire Delisle  
 M<sup>e</sup> Luc Dignard  
 M<sup>e</sup> Karine Dionne

M<sup>e</sup> Caroline Drolet  
 M<sup>e</sup> Brigitte Émond  
 M<sup>e</sup> Paule Gauthier, c.r.  
 M<sup>e</sup> Clément Goulet  
 M<sup>e</sup> Linda Goupil  
 M<sup>e</sup> Guy Grantham  
 M<sup>e</sup> André Jacques  
 M<sup>e</sup> Marie Lafond  
 M<sup>e</sup> Stéphane Lamonde  
 M<sup>e</sup> Geneviève Lapointe  
 M<sup>e</sup> Claude Larose  
 M<sup>e</sup> Jean-Guy Lebel  
 M<sup>e</sup> Guy Leblanc  
 M<sup>e</sup> Jean-H. Lemire  
 M<sup>e</sup> Bruno Lepage  
 M<sup>e</sup> Benoît Mailloux  
 M<sup>e</sup> Lise Malouin  
 M<sup>e</sup> Johanne McNeil  
 M<sup>e</sup> Pierre Ouellet  
 M<sup>e</sup> Marie-Alyne Pearson  
 M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard  
 M<sup>e</sup> Erika Porter  
 M<sup>e</sup> Raynald Poulin  
 M<sup>e</sup> Gilles Provençal  
 M<sup>e</sup> Henri Renault  
 M<sup>e</sup> Louis Riverin  
 M<sup>e</sup> Michel Roberge  
 M<sup>e</sup> Guy G. Roy  
 M<sup>e</sup> Hugues Roy  
 M<sup>e</sup> Jean-Guy Roy  
 M<sup>e</sup> Madeleine Roy  
 M<sup>e</sup> Louis Ste-Marie  
 M<sup>e</sup> Bernard Tremblay

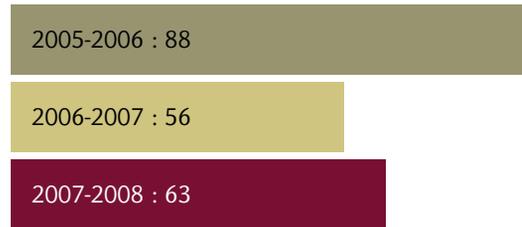
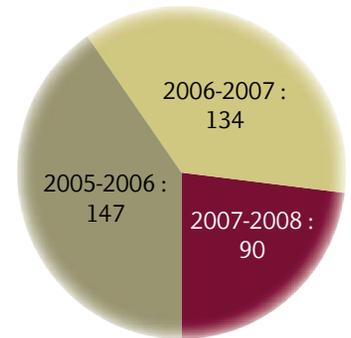
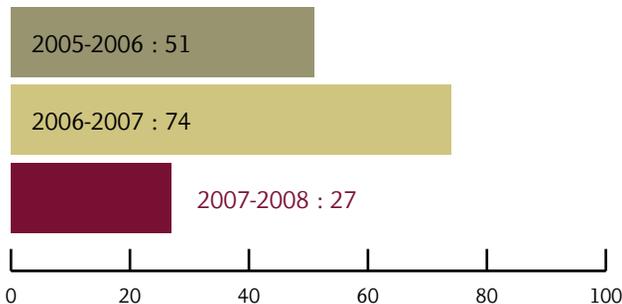
**RÉGIONS**

M<sup>e</sup> Jean Allaire, c.r.  
 M<sup>e</sup> Jean-Pierre Arsenault  
 M<sup>e</sup> Ginette Bertrand  
 M<sup>e</sup> Hubert Besnier  
 M<sup>e</sup> Denis Luc Blouin  
 M<sup>e</sup> Paul Charlebois  
 M<sup>e</sup> Grégoire Dostie  
 M<sup>e</sup> Christine Fournier  
 M<sup>e</sup> Philippe Gariépy  
 M<sup>e</sup> Michel Isabelle  
 M<sup>e</sup> Reine Lafond  
 M<sup>e</sup> Paul LeBoutillier  
 M<sup>e</sup> Anne Lessard  
 M<sup>e</sup> Louis Marquis  
 M<sup>e</sup> Jacinthe L. Mercier  
 M<sup>e</sup> Hélène Ouellet  
 M<sup>e</sup> Guy G. Pinsonnault  
 M<sup>e</sup> Ghislaine Radoux  
 M<sup>e</sup> Jocelyn Rancourt  
 M<sup>e</sup> Reine-Marie Roy  
 M<sup>e</sup> Louis Savoie  
 M<sup>e</sup> Normande Savoie  
 M<sup>e</sup> Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général :  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel

**RAPPORT : PLAINTES DÉPOSÉES**

Total des plaintes par année

**Syndic du Barreau du Québec****Syndic *ad hoc* suite à la révision (art. 123.3 C.P.)****Plaignant privé****DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE**

	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	5
Rejetant la plainte	37
Déclarant l'intimé coupable	15
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	15
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	29
Imposant une sanction	49

Recommandations du Comité de discipline au Comité administratif et décisions du Comité administratif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Comité de discipline au Comité administratif	Décisions du Comité administratif relatives aux recommandations du Comité de discipline
Autorise l'intimé à présenter au Bureau une demande de réinscription	1	0

	Nombre
Décisions du Comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	117
Décisions du Comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré (autres que culpabilité, rejet de plainte, ou sanction) ex. : demande de remise	35

Sanctions imposées par chef d'accusation : Compilation des décisions sur chaque chef d'accusation et des appels	Dossiers
Période de radiation de trois mois et moins	66
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	51
Période de radiation d'un an à cinq ans	26
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	16
Radiation permanente	23
Limitation du droit de pratique	4
Amende de 600 \$ et moins	14
Amende de plus de 600 \$	22
Réprimande	19
Ordonnance de remboursement	28
Plainte rejetée	42
Requête en radiation provisoire	17 rejetées et 1 accueillie
Appel au Tribunal des professions	22
Révision judiciaire à la Cour Supérieure	6
Avis de radiation	26 avis de radiation pour 20 avocats
Révocation de permis	1

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	22
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	8
Décisions rendues par le Tribunal des professions	7

## 13.2 LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

**FORMATION** : octobre 1994, octobre 1995, mars 1996

**NOMBRE DE SÉANCES** : 22 séances de travail pour 253 dossiers étudiés.

### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand, président  
 M<sup>e</sup> Hubert Besnier (27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> France Boisaint (22 février 2007)  
 M<sup>e</sup> Pierre Boulanger (22 février 2007)  
 M<sup>e</sup> André P. Casgrain  
 M<sup>e</sup> Jacques Chandonnet  
 M<sup>e</sup> Julie Chenette (19 avril 2007)  
 M<sup>e</sup> Geneviève Cotnam  
 M<sup>e</sup> Christian Drolet (12 décembre 2006)  
 M<sup>e</sup> Pierre Gagné (19 avril 2007)  
 M<sup>e</sup> Gabriel Gaudet  
 M<sup>e</sup> Joanne Granger (12 décembre 2006)  
 M<sup>e</sup> Linda Lavoie (27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> Claude Lemire  
 M<sup>e</sup> François Montfils (22 février 2007)  
 M<sup>e</sup> Marie A. Pettigrew  
 M. James Archibald (22 février 2007)  
 M<sup>me</sup> Gisèle Jasmin (22 février 2007)  
 M. Georges Koutchougoura  
 M. Benoit Lauzière  
 M<sup>me</sup> Renée O'Dwyer  
 M<sup>me</sup> Jeannine Tellier-Cormier  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

**RAPPORT** : Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

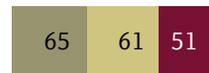
Demandes de révision totales



Demandes de révision Montréal



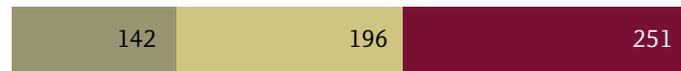
Demandes de révision Québec



Avis rendus



Avis négatifs



Avis positifs



Compléments d'enquête



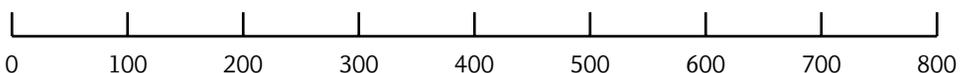
Inspection professionnelle



Réouverture d'enquête chez le Syndic



Absence de juridiction



■ 2005-2006 ■ 2006-2007 ■ 2007-2008

### 13.3 LE COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut indemniser un client si celui-ci a été victime d'appropriation ou d'un mauvais usage des sommes versées en fidéicommiss à son avocat. Le plafond du Fonds est de 50 000 \$ par client jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par avocat.

**FORMATION :** avril 1985

**NOMBRE DE SÉANCES :** 10

#### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Mario Welsh, président

M<sup>e</sup> Frank Barnard

M<sup>e</sup> Lise Bergeron

M<sup>e</sup> Nathalie Bédard

M<sup>e</sup> Alexandre Boucher

M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau

M<sup>e</sup> Jean-François Dagenais

M<sup>e</sup> Marie-Josée Hogue

M<sup>e</sup> Jacques Jeansonne

M<sup>e</sup> Michèle Léger

M<sup>e</sup> Joëlle L'Heureux,  
jusqu'au 7 septembre 2007

M<sup>e</sup> Benoît Mailloux

M<sup>e</sup> Philippe Pagé

M<sup>e</sup> Jocelyn F. Rancourt,  
jusqu'au 31 décembre 2007

M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan

M<sup>e</sup> Ruth Veilleux

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

#### RAPPORT

	2007-2008
<b>Dossiers actifs au 31 mars 2007</b>	211
<b>Montants concernés</b>	16 760 453,98 \$
<b>Nouvelles réclamations :</b>	60
Montants visés	2 546 462,80 \$
Nombre d'avocats concernés	26
<b>Total des dossiers</b>	271
<b>Montants concernés</b>	19 306 916,78 \$
<b>Dossiers distribués pour enquête à un membre-enquêteur</b>	102
<b>Dossiers suspendus - Ordonnance de la Cour</b>	0
<b>Dossiers à distribuer au Comité administratif</b>	0
<b>Dossiers à distribuer au prochain Comité du Fonds d'indemnisation</b>	7
<b>Dossiers en attente du rapport du syndic</b>	41
<b>Gestion de dossiers par lot (Bureau du syndic)</b>	0
<b>Recommandations du Comité du Fonds d'indemnisation</b>	114
<b>Montants concernés</b>	2 655 007,34 \$
Accueillant la réclamation	41
<b>Montants versés</b>	357 438,13 \$
Rejetant la réclamation	65
<b>Montants rejetés</b>	1 833 450,85 \$
Dossiers fermés	8
<b>Montants des dossiers fermés</b>	464 118,36 \$
<b>Dossiers actifs au 31 mars 2008</b>	150
<b>Montants concernés</b>	16 245 740,73 \$

groupes

### 13.4 LE COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

FORMATION : 1973

#### MEMBRES :

M<sup>e</sup> André Roy, président

M<sup>e</sup> Nancy Bonsaint (7 décembre 2007)

M<sup>e</sup> Joanne de Grand'Maison

M<sup>e</sup> Michel-F. Denis

M<sup>e</sup> Jean-François Jobin

M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne (22 février 2007)

M<sup>e</sup> Joëlle L'Heureux

M<sup>e</sup> Marc Nepveu (7 décembre 2007)

M<sup>e</sup> Sabin Ouellet

M<sup>e</sup> Érick Vanchestein  
(28 septembre 2006)

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire  
(à compter du 24 août 2006)

**RAPPORT :** Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce Comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Dossiers	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre total de candidats	233	266	273
Cheminevements	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dossiers traités par conférence téléphonique	168	160	187
Convocations	53	77	69
Désistements	12	29	15
Délibérés	-	-	2
Résultats	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Candidats admissibles	214	214	242
Candidats admissibles sous conditions	1	8	0
Candidats inadmissibles	3	14	14
Enquêtes en cours	3	1	2
Désistements	12	29	15

### 13.5 L'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU BARREAU

#### L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, le Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec a procédé à l'envoi de 1 045 guides d'auto-évaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

#### LES VISITES

■ En 2007, 735 visites d'inspection professionnelle ont eu lieu, dont 54 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet.

■ Le Service de l'inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée de 850 rapports de visites d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

■ 33 membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c.C-26).

Les cabinets visités se sont vus adresser des recommandations à propos des différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- La comptabilité, le budget et les états financiers;
- La forme juridique des entreprises;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne, de même que la gestion des dossiers, soit leur contenu, leur teneur, leur identification, leur classement ainsi que leur mise à jour;

- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et compléter les mandats, la capacité à juger de ses limites et la présence aux cours de la Formation continue;
- Les clauses illégales et/ou le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires et mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

### LES ENQUÊTES SPÉCIALES

Certains membres vivent des difficultés et nécessitent une intervention plus soutenue. Au cours de l'exercice, le directeur du Service de l'inspection professionnelle a ordonné la tenue de trois nouvelles enquêtes spéciales selon le nouveau *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Ainsi, sept dossiers d'enquêtes spéciales régis sous l'ancien *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats* étaient encore actifs au début de l'exercice 2007-2008.

Deux dossiers de l'ancien *Règlement* ont connu leur dénouement et les recommandations concernant ces deux dossiers ont été acheminées au Comité administratif. Les recommandations formulées comportent notamment : deux ordonnances de stage de perfectionnement, dont deux programmes de lectures dirigées, deux ordonnances avec pratique sous surveillance d'un maître de stage et une ordonnance avec limitation partielle du droit de pratique.

### AUTRES ACTIVITÉS LIÉES À L'INSPECTION ET À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

#### Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit, particulièrement en matière de comptabilité, peuvent communiquer avec le Service de l'inspection professionnelle. Chaque année des milliers de communications sont ainsi traitées.

#### Réglementation et procédure liée à la comptabilité

L'inspection professionnelle a entrepris d'élaborer un nouveau *Règlement sur la comptabilité des avocats*, lequel a été adopté par le Conseil général en septembre 2007.

De plus, suite à l'embauche d'une coordonnatrice des inspections comptables, le Barreau du Québec est à mettre sur pied une procédure d'inspection de la comptabilité des avocats qui devrait être mise en application au cours de l'exercice 2008-2009.

#### Mise à jour de documents de référence

■ La sixième édition du guide *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ?*

■ La Liste de contrôle en droit de l'immigration

■ La Liste de contrôle en droit de la famille

■ La Liste de contrôle en droit pénal

#### Le Service de démarrage

Le Service de l'inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande sa procédure de démarrage de cabinet. Le Service a également offert 13 ateliers dans le cadre du programme d'enseignement de l'École du Barreau à Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa.

### LISTE DES ENQUÊTEURS DU SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M<sup>e</sup> Jean-Claude Demers

M<sup>e</sup> Paul Dionne

M<sup>e</sup> Christiane Filteau

M<sup>e</sup> Pierre A. Fournier

M<sup>e</sup> Robert W. Gasco

M<sup>e</sup> Denis Gingras

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> Louis Huot

M<sup>e</sup> Gilles Jobin

M<sup>e</sup> Denyse Langelier

M<sup>e</sup> Alain Laviolette

M<sup>e</sup> Louise Levesque

M<sup>e</sup> Yvan Moisan

M<sup>e</sup> Robert Monette

M<sup>e</sup> Jean Nadeau

M<sup>e</sup> Hubert Pépin

M<sup>e</sup> Francine R. Pharand

M<sup>e</sup> Michael Peter Polak

M<sup>e</sup> Benoit Roberge

M<sup>e</sup> Isabelle Roy

M<sup>e</sup> Jean-Claude Sarrazin

M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman

M<sup>e</sup> Denise Synnott

M<sup>e</sup> Robert Truchon  
 M<sup>e</sup> Bernard Vachon  
 M<sup>e</sup> Guy Wells

#### LISTE DES INSPECTEURS DU SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M<sup>e</sup> Dominique Audet  
 M<sup>e</sup> Jean R. Barbès  
 M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin  
 M<sup>e</sup> Claude Blouin  
 M<sup>e</sup> Jacques Bouchard  
 M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bousquet  
 M<sup>e</sup> Gilles Charpentier  
 M<sup>e</sup> François Doré  
 M<sup>e</sup> Gaston Gauthier,  
 jusqu'au 22 novembre 2007  
 M<sup>e</sup> Bernard Grenier  
 M<sup>e</sup> Suzanne Guillet  
 M<sup>e</sup> Pierre Latulippe  
 M<sup>e</sup> Charles Morisset,  
 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin  
 M<sup>e</sup> Denise Roy, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008  
 M<sup>e</sup> Carole St-Jean  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay  
 M<sup>e</sup> Thierry Usclat

### Comité d'inspection professionnelle

**FORMATION :** mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Auparavant, la prise de décisions relatives aux dossiers d'inspection professionnelle était la responsabilité du Comité administratif du Barreau du Québec.

#### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Errold Payne, président  
 (depuis le 27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, (présidente du  
 1<sup>er</sup> avril au 27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> Denis Bouchard  
 M<sup>e</sup> Robert-Max Lebeau  
 M<sup>e</sup> Diane Poirier  
 M<sup>e</sup> Marie-Claude Richer  
 M<sup>e</sup> Gérald Soulière  
 M<sup>e</sup> François Valin  
 M<sup>e</sup> François Vigeant  
 M<sup>e</sup> Kenneth Zigby  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

**NOMBRE DE SÉANCES :** Une séance plénière a été tenue pour la formation et la constitution du comité.

**RAPPORT :** Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle. Une décision a été rendue par le comité.

### 13.6 LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

**MANDAT :** Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

**RAPPORT :** L'Ordre a reçu 96 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre en a accepté 95 et refusé une. Il a reçu 1 000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu les 30 octobre, 2, 5 et 8 novembre 2007.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens membres qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Ce sous-comité a également tenu six réunions au cours desquelles il a reçu 20 candidats.

**NOMBRE DE SÉANCES :** 14, huit pour le Comité des équivalences et six pour le Sous-comité.



VISITEZ [www.barreau.qc.ca/avocats/meilleures-pratiques/inspection-professionnelle/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/meilleures-pratiques/inspection-professionnelle/index.html) pour obtenir des modèles électroniques de carte-client et de formule de conciliation bancaire.

**MEMBRES :**

M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge, présidente  
 M<sup>e</sup> Babak Barin  
 M<sup>e</sup> Jacques Bissonnette  
 M<sup>e</sup> Pierre Deschamps  
 M<sup>e</sup> Pablo Guzman  
 M<sup>e</sup> Vincent Karim  
 M<sup>e</sup> Pierre Nollet  
 M<sup>e</sup> Alain Prujiner  
 M<sup>e</sup> Louise Hélène Richard  
 M<sup>e</sup> Pierre Thibault  
 M<sup>e</sup> Gretchen Timmins  
 M<sup>e</sup> Nathalie Vézina  
 M<sup>e</sup> Lise Tremblay, secrétaire  
 M<sup>e</sup> Gilles Bachand, secrétaire

### 13.7 LE COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS

**FORMATION :** septembre 2006

**NOMBRE DE SÉANCES :** Une

**MEMBRES :**

■ Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général

■ Trois représentants des établissements d'enseignement universitaire nom-

més par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

■ Un représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre

**Secrétaire du Comité**

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau du Québec

**RAPPORT :** Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec. Le Comité s'est réuni une fois pendant l'exercice 2007-2008 afin de discuter, notamment, du nouveau programme de formation professionnelle et de l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire et la formation professionnelle pour assurer la compétence des futurs avocats

### 13.8 LE COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**FORMATION :** septembre 2007

**NOMBRE DE SÉANCES :**

Auditions : quatre

Régulières : 13

**MEMBRES :**

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau, présidente  
 M<sup>e</sup> Raymond Doray, vice-président  
 M<sup>e</sup> Antoine Aylwin  
 M<sup>e</sup> Jacques Beaudet  
 M<sup>e</sup> Charles Belleau  
 M<sup>e</sup> Sylvie Drouin  
 M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong (depuis le 27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> Doug Mitchell  
 M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard (depuis le 27 septembre 2007)  
 M<sup>e</sup> Marco Rivard  
 M<sup>e</sup> Simon Roy  
 M<sup>e</sup> Tamara Thermitus (jusqu'au 21 septembre 2007)

**RAPPORT :** Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

### ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire	6	89
Les développements récents en propriété intellectuelle	6	43
Les développements en droit de la santé et sécurité du travail	6	112
Les développements récents en droit de l'environnement	6	62
Les développements récents en droit du divertissement	6	25
Les développements récents en droit du travail	6	120

## ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉES PAR L'ORDRE (suite)

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les développements récents en droit familial	6	248
Les développements récents en droit de l'immobilier	6	70
Les développements récents en matière d'accidents d'automobile	6	41
Coll : Obligations et recours contre un curateur, tuteur ou mandataire défaillant	6	119
Les développements récents en droit des assurances	6	49
Les développements récents en droit des valeurs mobilières	6	56
Les développements récents en droit du travail en éducation	6	61
Coll : Successions et fiducies personnelles	6	37
L'ABC des cessations d'emploi et des indemnités de départ	6	57
Coll : Les 25 ans de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne	6	30
Avocats en entreprise – tendances et perspectives	6	75
Les développements récents en litige commercial	6	34
Les développements récents en droit de la franchise et des groupements	6	48
Preuve devant les tribunaux administratifs	3	87
Formation pratique en matière contractuelle : éléments de préparation d'un contrat, questions à couvrir avant sa rédaction et examen des clauses principales, dans une perspective d'affaires	3	86
La revue jurisprudentielle de la Cour d'appel du Québec	3	44
Plaidoirie : techniques et stratégies d'un procès	3	73
Le partage du régime matrimonial de la société d'acquêts	3	34
De choses et d'autres en droit de la famille : la revue de la jurisprudence	3	46
Vos connaissances en faillite : mise à jour	3	52
L'impact du statut de prestataire de sécurité du revenu sur les dossiers de nature matrimoniale et familiale	3	16
Rédaction efficace de procédures en première instance	3	74
De choses et d'autres en droit de la famille - la garde partagée : l'opinion ou la solution	3	26
Les vices cachés – aspects particuliers soulevés par les nombreux appels en garantie	3	165
Splendeurs et misères de la jurisprudence de la Cour suprême en droit des obligations	3	18
Le non-verbal à la Cour : ce que le cerveau pense mais ne dit pas	3	108
La compréhension des états financiers : un avantage incontournable	3	39
Les fouilles, perquisitions, saisies abusives	3	41
Enrichissement injustifié et action de in rem verso : recours entre conjoints	3	18
Techniques d'identification et d'évaluation des dommages	3	38
Les ordonnances de garde et modalités des droits d'accès	3	21
Règlement à l'amiable en matière civile et jeunesse, facilitation en matière pénale, une approche nouvelle	3	22
Le langage non-verbal en droit : niveau II en synergologie (nouveautés, révision et exercices)	3	47
Les unions de fait	3	24
Stressé ? Fatigué d'être fatigué ? À court de temps ? À court de souffle ? Où sont passés votre patience et votre joie de vivre ?	3	39
La compréhension des états financiers : un avantage incontournable pour la pratique du droit familial	3	32
L'entente en matière familiale : la rédaction en action	3	68

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Accidents de travail, accidents d'automobile et recours en droit commun	3	19
Application au Québec de la <i>Loi sur le système pénal pour les adolescents</i>	3	13
Une journée avec un juriste branché	6	36
La preuve et tous ses secrets : soyez maître de votre preuve	6	109
Norme de contrôle judiciaire : une approche « pragmatique » et « fonctionnelle » pour comprendre la jurisprudence de la Cour Suprême	6	32
Les modifications apportées à la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> par le projet 125	6	107
Survол du droit de l'immigration	6	19
Recours collectifs : Développements récents au Québec, au Canada et aux États-Unis	12	60
L'accès direct à un tribunal spécialisé en matière de droit à l'égalité : L'urgence d'agir au Québec ? (Tribunal des droits de la personne)	12	88
Mini-Colloque : Charte+infraction Conduite automobile	3	42
Formation de base en médiation familiale	60	26
Les styles de communication en médiation et négociation - 1 <sup>re</sup> partie	6	11
Rédaction des conventions en séparation et divorce	6	11
Les styles de communication en médiation et négociation - 2 <sup>e</sup> partie	6	21
Médiation aux petites créances	12	36
Négociation d'aujourd'hui : art, science et techniques	12	30
Droit familial : Pratiques, astuces et techniques avancées	12	40
Formation complémentaire en médiation familiale	24	18
Médiation en civil, commercial et travail	30	43
Techniques avancées en préparation de contrats	6	11
Cadre psychologique et social du harcèlement psychologique en milieu de travail (module 1)	6	18
Cadre juridique du harcèlement psychologique en milieu de travail (module 2)	6	18
Savoir gérer et contribuer à faire cheminer les plaintes vers un règlement : étude de recevabilité et règlement amiable (module 3)	6	14
Savoir gérer et contribuer à faire cheminer les plaintes vers un règlement : le processus d'enquête administrative (module 4)	6	14
Séminaire Techniques de plaidoirie (1 semaine)	60	50
<b>68 activités différentes / 109 événements tenus</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 477</b>

### 13.9 COMITÉ DES REQUÊTES

**MANDAT** : En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la Loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un

lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe du Comité des requêtes a ouvert un total 73 dossiers et, de ce nombre, seulement 17 ont été saisis pour une séance auprès du Comité des requêtes. Trente-quatre ont été référés au Sous-comité des équivalences pour faire vérifier leurs connaissances.

De plus, il importe de noter que 56 % des dossiers sont fermés dans les six mois de leur ouverture et seulement 15 % demeurent ouverts pour plus de 24 mois principalement pour les raisons suivantes :

■ réinscriptions sous conditions pendant une période qui nécessitent des suivis aux dossiers ;

■ requérants référés au Sous-comité des équivalences afin que l'on vérifie leurs connaissances, ce qui implique des mises à jour à effectuer parfois plus longues que prévues.

### NOMBRE DE SÉANCES : 19

#### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Éric Beauchesne  
 M<sup>e</sup> Daniel Bourgeois  
 M<sup>e</sup> Caroline Champagne  
 M<sup>e</sup> Chantal Châtelain  
 M<sup>e</sup> Raymond Clair, Ad. E.  
 M<sup>e</sup> Christian Daneau  
 M<sup>e</sup> Jean Deaudelin  
 M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r.  
 M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé  
 M<sup>e</sup> Magali Fournier  
 M. le bâtonnier André Gauthier, Ad. E.  
 M. le bâtonnier Francis Gervais, Ad. E.  
 M<sup>e</sup> Chantal Gosselin  
 M<sup>e</sup> Nicolette Kost de Sèvres  
 M<sup>e</sup> Anne-Marie Laflamme  
 M<sup>e</sup> Claude Marchand  
 M<sup>e</sup> Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.

M<sup>e</sup> Jean-François Michaud  
 M. le bâtonnier Denis Mondor, Ad. E.  
 M<sup>e</sup> Marek Nitoslawski  
 M. le bâtonnier Gilles Ouimet  
 M<sup>e</sup> Pascale Pageau  
 M<sup>e</sup> Robert Parrot  
 M<sup>e</sup> Louise Poudrier-LeBel  
 M<sup>adame</sup> la bâtonnière Claudia P. Prémont  
 M<sup>e</sup> Judith Rochette  
 M<sup>e</sup> Claude Savoie  
 M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke  
 M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman  
 M<sup>e</sup> Michel Tessier  
 M<sup>e</sup> Michèle Thivierge  
 M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, vice-président  
 M<sup>e</sup> Dominique Vézina  
 M<sup>e</sup> Caroline Dominique Vien  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## RAPPORT

Exercice 2007-2008	Dossiers actifs	Dossiers fermés	Total des dossiers traités
<b>Requêtes en inscription</b> - en vertu de l'article 67 l.b.	1	6	7
<b>Requêtes en réinscription</b> - en vertu de :			
l'article 65.3 L.B.	7	8	15
l'article 70 L.B.	36	23	59
l'articles 70 et 72 L.B.	15	3	18
l'article 70 (122.2) L.B.	4	2	6
l'article 74 L.B.	1	10	11
l'article 122 L.B.	7	2	9
<b>Requêtes en appel</b>			
<b>Comité des équivalences</b>	0	1	1
<b>Comité d'accès à la profession</b>	3	3	6
<b>Comité de la formation professionnelle</b> - en vertu de l'article 48 L.B.	2	4	6
<b>Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession</b> - en vertu de l'article 55.1 C.P.	5	6	11
<b>TOTAL DES DOSSIERS</b>	<b>81</b>	<b>68</b>	<b>149</b>

### 13.10 LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET AUX PETITES CRÉANCES

**FORMATION** : octobre 1999. Modification en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à de petites créances.

**NOMBRE DE SÉANCES** : six

**MEMBRES :**

M<sup>e</sup> Hélène Doucet

M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier

M<sup>e</sup> Paul Michaud

M<sup>e</sup> Yves Tourageau

**RAPPORT** : Ce service s'inscrit dans la continuité du projet pilote de conciliation à la Cour supérieure dans le cadre duquel le Barreau avait déjà accrédité 250 médiateurs. Le rôle du Barreau est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs, conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour supérieure s'est désengagée du Service de références en 2001, le Barreau, dans le cadre de son service de références à la médiation en matières civile et commerciale, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Au 31 mars 2008, il y avait au Barreau du Québec 678 médiateurs accrédités. Depuis avril 2007, 26 nouveaux médiateurs ont été accrédités. Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances. Au 31 mars 2008, il y a 382 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances. Au cours du dernier exercice, c'est donc 47 avocats et avocates de diverses sections qui ont reçu une accréditation.

#### MÉDIATEURS ACCRÉDITÉS EN MÉDIATION CIVILE, COMMERCIALE ET TRAVAIL

Sections	2006-2007	2007-2008	Différentiel
Abitibi-Témiscamingue	9	9	0
Arthabaska	10	8	-2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14	11	-3
Bedford	21	22	1
Côte-Nord	5	5	0
Laurentides-Lanaudière	45	51	6
Laval	24	25	1
Longueuil	43	50	7
Mauricie	12	10	-2
Montréal	271	276	5
Outaouais	31	40	9
Québec	93	96	3
Richelieu	24	26	2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	22	21	-1
Saint-François	28	28	0
<b>TOTAL</b>	<b>652</b>	<b>678</b>	<b>26</b>

#### MÉDIATEURS ACCRÉDITÉS EN MÉDIATION RELATIVE À DES PETITES CRÉANCES

Sections	2006-2007	2007-2008	Différentiel
Abitibi-Témiscamingue	5	5	0
Arthabaska	7	5	-2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	11	1
Bedford	2	8	6
Côte-Nord	3	3	0
Laurentides-Lanaudière	43	51	8
Laval	19	22	3
Longueuil	26	41	15
Mauricie	4	5	1
Montréal	107	126	19
Outaouais	9	16	7
Québec	38	47	9
Richelieu	24	21	-3
Saint-François	19	10	-9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	11	-8
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>	<b>382</b>	<b>47</b>

### 13.11 LE COMITÉ ACCREDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

FORMATION : mars 1994

NOMBRE DE SÉANCES : sept

#### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Danielle Houle

M<sup>e</sup> Danielle Lambert

M<sup>e</sup> Louise Woodfine

**RAPPORT :** À ce jour, il y a 503 médiateurs accréditeurs en médiation familiale au Barreau du Québec, dont 428 détiennent une accréditation définitive et 75 une ac-

créditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 33 avocats et avocates de diverses sections ont reçu une accréditation en médiation familiale. Le Comité accréditeur a également traité neuf demandes de prolongation de délais. Des 900 médiateurs actifs accrédités de tous ordres professionnels confondus, 503 médiateurs sont du Barreau du Québec. Les avocats représentent donc 55,9 % des médiateurs actifs.

Sections	2006-2007			2007-2008			Total		
	Définitives	Temporaires	Révocations	Définitives	Temporaires	Révocations	Définitives	Temporaires	Total
Abitibi-Témiscamingue							6		6
Arthabaska							9		9
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine							11		11
Bedford	1	2			2		6	3	9
Côte-Nord							4		4
Laurentides-Lanaudière	2	1		2	5		64	11	75
Laval	3		1	2			23	2	25
Longueuil	1				2		35	9	44
Mauricie		2					9	2	11
Montréal	2	10	2	5	3	2	110	28	138
Outaouais	1			1			27	2	29
Québec		1	2	3	3	1	66	7	73
Richelieu	2	1			2	1	37	6	43
Saint-François			1		2		15	3	18
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	1			1		6	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>428</b>	<b>75</b>	<b>503</b>

## 13.12 LE COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

**FORMATION :** novembre et décembre 1996

**NOMBRE DE SÉANCES :** Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

**MANDAT :** Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation des moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

■ La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;

■ La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;

■ L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;

■ L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;

■ L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appro-

priés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;

■ L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, contrer et réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;

■ L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et intenter les recours légaux et autres appropriés.

### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Jules Berthelot  
M<sup>e</sup> Catherine Claveau  
M<sup>e</sup> Richard D'Amour  
M<sup>e</sup> Marc Nicolas Foucalt  
M<sup>e</sup> Sébastien Gagnon  
M<sup>e</sup> Régis Gaudreault  
M<sup>e</sup> Jean Rock Genest  
M<sup>e</sup> Jocelyn Geoffroy  
M<sup>e</sup> Denys P. Godin

### RAPPORT

	Nombre
<b>Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal</b>	<b>70</b>
<b>Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal*</b>	<b>13</b>
<b>Jugements rendus portant sur l'exercice illégal</b>	
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	8
Retraits	2
Autres	3
<b>MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES</b>	<b>234 600 \$</b>

\* Deux de ces poursuites ont mis fin aux activités de M. Murat Damas et de M. Yvon Descoteaux (Club juridique de Laval).

M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Hotte  
M<sup>e</sup> Thomas-A. Lavin  
M<sup>e</sup> Alain Manseau  
M<sup>e</sup> Suzanne Paradis  
M<sup>e</sup> Francine R. Pharand

### COMITÉ EXÉCUTIF SUR L'EXERCICE ILLÉGAL

**NOMBRE DE SÉANCES :** quatre

### MEMBRES :

M<sup>e</sup> Catherine Claveau  
M<sup>e</sup> Gaston Gauthier (président jusqu'en novembre 2007, puis secrétaire)  
M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Hotte  
M<sup>e</sup> Suzanne Paradis (présidente à compter de novembre 2007)  
M<sup>e</sup> Diane Perreault (secrétaire jusqu'en novembre 2007)

### 13.13 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

**MANDAT :** Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

**NOMBRE DE SÉANCES :** six

**MEMBRES :** Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité administratif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

M<sup>e</sup> André Dion, président

M<sup>me</sup> Lise Robitaille, vice-présidente

M<sup>e</sup> Claude Leduc, secrétaire trésorier

M. André Boudreau

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque

M. Claude Morin

M<sup>e</sup> Roger Vallières

**RAPPORT :** Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Depuis, seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la deuxième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2007-2008, 159 sténographes officiels dont trois ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la deuxième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, le Comité a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, reconnu, à ce jour, trois institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard et le Collège Georges Brown. Le Comité a tenu un tel examen le 23 octobre 2007 et une épreuve de reprise (vitesse) a eu lieu le 13 février 2008. Par cette voie, trois candidates ont été autorisées à s'inscrire au Tableau.

Le Comité a également octroyé une subvention à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (A.P.S.O.Q.) afin que celle-ci puisse tenir un congrès parallèlement au Congrès du Barreau, laquelle lui permet d'offrir de la formation à ses membres. Soulignons que tous les sténographes inscrits au Tableau sont d'office membres de l'A.P.S.O.Q.

Enfin, le Comité a été saisi d'une plainte concernant un sténographe officiel, laquelle a été rejetée par le comité d'examen, c'est-à-dire deux membres nommés par le président pour examiner si la plainte devait être transmise pour enquête et audition à un comité de discipline. Il a également été saisi d'une difficulté relative à l'obligation, ou non, pour un sténographe, de remettre la cassette audio dite « Back up » d'un interrogatoire à un avocat qui la demandait, ainsi que d'une plainte pour exercice illégal, laquelle a donné lieu à une mise en demeure.

Le Comité sur la sténographie a, par ailleurs, continué sa réflexion sur la reconnaissance des institutions qui permettraient à des personnes ayant étudié à l'extérieur du Québec d'exercer la profession dans la province.

groupes



Rigueur \*

03

## \* Rigueur

Rigueur et transparence afin d'assurer une saine gestion financière.

# états financiers

Barreau  
du Québec





## AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-joints sont extraits des états financiers du Barreau du Québec au 31 mars 2008, sur lesquels nous avons émis, ce jour, notre rapport des vérificateurs reproduit ci-après.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers vérifiés disponibles au [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

*Raymond Lalabot Grand-Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, le 15 mai 2008

## Rapport des vérificateurs

### Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2008 et l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libres du fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation, et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Lalabot Grand-Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, le 15 mai 2008

(Le 21 mai 2008 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés)



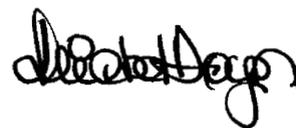
**Bilan cumulé**  
au 31 mars 2008

Bilan cumulé au 31 mars 2008					
	\$ Fonds général	\$ Fonds d'études juridiques	\$ Fonds d'opérations de l'immeuble	\$ Fonds du programme d'assistance parentale	\$ Fonds d'autoprotection
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	1 111 440	123 886	43 598	12 681	217 176
Débiteurs	520 200	157 021	5 870	5 789	4 554
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt, encaissables sur demande					373 212
Fonds général					
Fonds d'études juridiques	1 460 491				
Fonds d'opérations de l'immeuble	214 276				
École du Barreau du Québec	47 821				
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle					
Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt		641			
Fonds du programme d'assistance parentale	1 298	32			
École de sténographie judiciaire du Québec	82 348				
Frais payés d'avance	175 641	4 158	79 296		
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000			
Placements	11 560 254	5 124 945		212 870	
Effet à recevoir	242 599				
	15 416 368	5 550 683	128 764	231 340	594 942
Avances à Éducaloi, sans intérêt					2 744 767
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					
Placements	3 650 942	2 606 285		483 470	
Frais d'installation de locataires			133 548		
Immobilisations	1 362 679	372 821	3 366 051		
	20 429 989	8 529 789	3 628 363	714 810	3 339 709
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 124 110	688 044	116 205	4 067	25 822
Provisions pour vacances à payer	724 579	71 087			
Cotisations à remettre aux barreaux de section	901 898				
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	1 994 024				
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	851 563				
Cotisations à remettre à l'Office des professions	187 959				
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer					
Cotisations reportées	5 034 501				126 620
Indemnités à payer					
Provision pour indemnités					
Revenus perçus par anticipation		113 574			
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	55 614				
Dus au fonds général, sans intérêt, remboursables sur demande		1 460 491	214 276	1 298	
Dus au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, sans intérêt, remboursables sur demande			50 320		
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt, remboursables sur demande				32	
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt, remboursables sur demande	373 212				
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt, remboursables sur demande	194 764				
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	77 260				
Dus à l'École du Barreau, sans intérêt, remboursables sur demande		70 398			
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	9 712				
Charges de retraite à payer	386 322	33 361			
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425		
Versements sur l'effet à payer			242 599		
	12 915 518	2 436 955	639 825	5 397	152 442
Charges de retraite à payer	1 105 427	98 868			
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 744 767				
Provision pour éventualités					2 879 439
Apport reporté			246 318		
	16 765 712	2 535 823	886 143	5 397	3 031 881
<b>SURPLUS</b>					
Réservés	1 276 680	5 621 145		709 413	307 828
Surplus investis en immobilisations	1 362 679	372 821	2 860 709		
Surplus libres (déficit)	1 024 918		(118 489)		
	3 664 277	5 993 966	2 742 220	709 413	307 828
	20 429 989	8 529 789	3 628 363	714 810	3 339 709

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan cumulé

Pour le conseil,



, Administrateur et



, Administrateur

	\$	\$	\$	\$ 2008	\$ 2007
	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
		1 508 781	10 834	1 519 615	607 214
		693 434	57 133	750 567	765 068
	(373 212)		194 764		
	(1 460 491)				
	(214 276)				
		47 821		47 821	
					535
		641		641	
	(1 330)				
		82 348		82 348	31 252
		259 095		259 095	182 768
		140 000		140 000	
		16 898 069	2 154 756	19 052 825	14 009 285
	(242 599)				
	(2 291 908)	19 630 189	2 417 487	21 852 912	15 596 122
					140 000
	(2 744 767)				
		6 740 697	4 895 662	11 636 359	14 034 133
		133 548		133 548	73 818
		5 101 551		5 101 551	4 670 476
	(5 036 675)	31 605 985	7 313 149	38 724 370	34 514 549
		2 958 248	27 296	2 985 544	4 198 622
		795 666		795 666	716 783
		901 898		901 898	1 029 193
		1 994 024		1 994 024	2 286 349
		851 563		851 563	
		187 959		187 959	189 484
			250 732	250 732	250 732
		5 161 121	158 275	5 319 396	6 628 986
			294 624	294 624	347 375
			1 644 606	1 644 606	3 215 277
		113 574		113 574	148 319
		55 614		55 614	83 840
	(1 676 065)				
		50 320		50 320	
	(32)				
	(373 212)				
		194 764			
		77 260		77 260	54 400
		70 398		70 398	16 199
		9 712		9 712	6 694
		419 683		419 683	512 454
		16 425		16 425	16 425
	(242 599)				
	(2 291 908)	13 858 229	2 375 533	16 038 998	19 701 132
		1 204 295		1 204 295	1 327 364
	(2 744 767)				
		2 879 439		2 879 439	2 807 773
		246 318		246 318	262 743
	(5 036 675)	18 188 281	2 375 533	20 369 050	24 099 012
		7 915 066	4 937 616	12 852 682	6 702 466
		4 596 209		4 596 209	3 780 488
		906 429		906 429	(67 417)
	-	13 417 704	4 937 616	18 355 320	10 415 537
	(5 036 675)	31 605 985	7 313 149	38 724 370	34 514 549



## Revenus et dépenses cumulés

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

<b>Revenus et dépenses cumulés</b> au 31 mars 2008	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection
<b>REVENUS</b>					
Cotisations	16 274 112				444 021
Vente de publicité - Journal du Barreau	795 372				
Registre des testaments	691 295				
Congrès	411 899				
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	17 992				
Intérêts sur les comptes en fidéicomis		6 292 854			
Formation continue		1 037 673			
Annonces et abonnements		4 901			
Revenus nets de placements (note 25)	533 950	287 962	5 791	39 632	16 015
Honoraires de gestion	154 928				
Services de garde	105 039				
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	143 842				
Comité des équivalences	121 124				
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	91 432				
Location			1 118 255		
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			478 008		
Amortissement de l'apport reporté			16 425		
Revenus divers et subventions	29 578	18 300			
	19 370 563	7 641 690	1 618 479	39 632	460 036
<b>DÉPENSES</b>					
Services					
Syndic	5 692 294				
Inspection professionnelle	982 546				
Greffes et registrariat	1 617 597				
Recherche et aide à la recherche	228 071	836 228			
Communications	1 839 521				
Journal Barreau	798 715				
Services aux membres et aux groupements d'avocats	949 294				
Formation continue		1 092 379			
Information juridique		300 046			
Bibliothèques de droit		1 138 449			
Projets spéciaux	42 766	78 240			
Prestations versées				35 125	
Remboursements avocats parents	151 509			4 308	
Règlements et indemnités					7 000
Frais de défenses					192 862
Autres dépenses					
Congrès, affiliations et ouvertures des tribunaux	833 018				
Instances décisionnelles, comités et autres frais	668 528				
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	720 456				
Frais d'administration				13 148	53 146
Frais généraux	3 111 555	815 502	60 959	2 080	4 263
Provision pour éventualités					71 666
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 478 561		
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			17 992		
	17 635 870	4 260 844	1 557 512	54 661	328 937
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>1 734 693</b>	<b>3 380 846</b>	<b>60 967</b>	<b>(15 029)</b>	<b>131 099</b>

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 24 et 25 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

	\$	\$	\$	\$ 2008	\$ 2007
	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
		16 718 133	555 026	17 273 159	15 014 732
		795 372		795 372	806 759
		691 295		691 295	681 825
		411 899		411 899	343 785
	(17 992)				
		6 292 854		6 292 854	5 352 731
		1 037 673		1 037 673	1 149 598
		4 901		4 901	18 699
		883 350	403 428	1 286 778	1 273 903
	(2 080)	152 848		152 848	207 025
		105 039		105 039	97 520
		143 842		143 842	182 590
		121 124		121 124	151 966
		91 432		91 432	53 187
	(817 230)	301 025		301 025	345 270
		478 008		478 008	435 528
		16 425		16 425	16 425
		47 878		47 878	33 577
	(837 302)	28 293 098	958 454	29 251 552	26 165 120
	(233 028)	5 459 266		5 459 266	5 328 763
	(44 928)	937 618		937 618	715 522
	(138 942)	1 478 655		1 478 655	1 436 258
	(31 140)	1 033 159		1 033 159	1 018 376
		1 839 521		1 839 521	901 881
		798 715		798 715	737 084
	(39 936)	909 358		909 358	906 696
	(34 440)	1 057 939		1 057 939	1 378 209
	(30 708)	269 338		269 338	509 780
		1 138 449		1 138 449	1 378 183
		121 006		121 006	447 688
		35 125		35 125	22 330
		155 817	5 700	161 517	156 773
		7 000	(1 167 060)	(1 160 060)	774 072
		192 862		192 862	105 418
		833 018		833 018	695 919
		668 528		668 528	666 296
		720 456		720 456	588 416
		66 294		66 294	52 369
	(266 188)	3 728 171	100 227	3 828 398	3 791 917
		71 666		71 666	63 006
		1 478 561		1 478 561	1 789 022
	(17 992)				
	(837 302)	23 000 522	(1 061 133)	21 939 389	23 463 978
	-	5 292 576	2 019 587	7 312 163	2 701 142

## Flux de trésorerie cumulés

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	\$ 2008	\$ 2007
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	7 312 163	2 701 142
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	752 513	740 947
Radiation d'immobilisations		98 000
Amortissement des frais d'installation de locataires	15 750	8 202
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Gain sur la cession de placements	(268 678)	(454 913)
Diminution (augmentation) des débiteurs	14 501	(211 765)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(76 327)	20 285
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(1 213 078)	1 209 786
Augmentation (diminution) des provisions pour vacances à payer	78 883	(9 631)
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	(52 751)	323 396
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	(1 570 671)	54 832
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	(1 309 590)	236 898
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	(34 745)	26 132
Diminution des honoraires à payer	(28 226)	(4 980)
Augmentation (diminution) des charges de retraite à payer	(215 840)	100 130
Augmentation de la provision pour éventualités	71 666	63 006
Rentrées nettes de fonds	3 459 145	4 885 042
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(1 749 468)	(3 966 938)
Avances à l'École du Barreau du Québec	(47 821)	72 405
Avances à la Fondation du Barreau du Québec	(641)	3 385
Avances au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	535	7 290
Avances à la Corporation de services du Barreau du Québec		4 159
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(51 096)	(2 985)
Immobilisations	(1 183 588)	(691 810)
Frais d'installation de locataires	(75 480)	(82 020)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	(127 295)	(50 419)
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	(292 325)	(70 797)
Cotisations à remettre à l'Office des professions	(1 525)	31 771
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	851 563	
Dus au fonds d'assurance responsabilité professionnelle	50 320	
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	22 860	(9 675)
Dus à l'École du Barreau	54 199	16 199
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec	3 018	4 272
Sorties nettes de fonds	(2 546 744)	(4 735 163)
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>912 401</b>	<b>149 879</b>
Encaisse au début	607 214	457 335
Encaisse à la fin	1 519 615	607 214

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# trésorerie

# Notes complémentaires

au 31 mars 2008

## 1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2 MODIFICATIONS COMPTABLES

### NORMES RÉCENTES ADOPTÉES

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Barreau a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que le Barreau réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des surplus à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le

classement et l'évaluation des instruments financiers du Barreau, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

■ L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

■ Les débiteurs et les avances à d'autres fonds et entités sont classés comme prêts et créances. Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les avances à d'autres fonds et entités sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

■ Les placements, excluant le dépôt en fidéicomis et les certificats de placement garanti, sont classés comme placements disponibles à la vente. Les placements sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état de l'évolution des surplus jusqu'à ce que les placements soient vendus ou dépréciés. Au 31 mars 2007, la valeur comptable et la juste valeur des placements étaient respectivement de 28 043 418 \$ et de 29 354 159 \$. Cette modification a entraîné une augmentation des placements de 1 310 741 \$ et des surplus de 1 310 741 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2007 ainsi qu'une augmentation des placements de 628 520 \$ et des surplus de 628 520 \$ au 31 mars 2008 et pour l'exercice terminé à cette date;

■ Les certificats de placement garanti et le dépôt en fidéicomis sont classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Cette modification n'a eu aucun effet significatif sur les états financiers au 31 mars 2008;

■ Les comptes fournisseurs et charges à payer, la provision pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique, au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, à l'Office des professions et au Plan national d'indemnisation à payer, les cotisations reportées, les indemnités à payer, la provision pour indemnités, les revenus perçus par anticipation, les honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), les dus au fonds général, d'assurance responsabilité professionnelle, d'études juridiques, d'autoprotection, d'indemnisation, à la Fondation du Barreau du Québec, à l'École du Barreau et à la Corporation de services du Barreau du Québec sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

### NORMES COMPTABLES FUTURES

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Barreau et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à comp-

ter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le Barreau la mettra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers du Barreau.

De plus, en décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le Barreau les mettra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. Ces nouvelles normes comptables couvrent la présentation et les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers du Barreau

## 3 CONVENTIONS COMPTABLES

### BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

### ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables générale-

ment reconnus du Canada, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux placements détenus jusqu'à leur échéance augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme décrit ci-après.

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements, excluant le dépôt en fidéicommiss et les certificats de placement garanti, sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

Les pertes ou les gains latents relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente dont les revenus de placements ne font pas l'objet d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à l'état de l'évolution des surplus jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsque le Barreau cède un de ces placements ou lorsqu'il subit une baisse de valeur durable, le gain ou la perte cumulé présenté à l'état de l'évolution des surplus est alors reclassé à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

#### Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers

Le dépôt en fidéicommiss et les certificats de placement garanti sont classés comme placements détenus jusqu'à leur échéance tandis que les débiteurs et les avances à d'autres fonds et entités sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges à payer, la provision pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique, au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, à l'Office des professions et au Plan national d'indemnisation à payer, les cotisations reportées, les indemnités à payer, la provision pour indemnités, les revenus perçus par anticipation, les honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), les dus au fonds général, au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, au fonds d'études juridiques, au fonds d'autoprotection, au fonds d'indemnisation, à la Fondation du Barreau du Québec, à l'École du Barreau et à la Corporation de services du Barreau du Québec, sont classés comme

autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

## CONSTATATION DES REVENUS

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

## COMPTABILITÉ PAR FONDS

### Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

### Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation continue, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

### Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

### Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes était utilisé pour compenser partiellement les frais d'opérations engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en l'absence d'un programme d'aide gouvernementale en vigueur. Compte tenu de l'instauration du régime québécois d'assistance parentale, l'utilisation qui sera faite des soldes du fonds est présentement à l'étude.

### Fonds d'autoprotection

Le fonds d'autoprotection, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Conformément à une résolution du comité administratif, le Barreau assume directement la totalité de ce risque de même que, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, sans contrepartie financière, celui de certaines organisations liées.

### Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

## DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

notes

# CONVENTIONS

## Notes complémentaires

au 31 mars 2008

### IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans les fonds qui en font l'utilisation.

Les immobilisations et les frais d'installation d'un locataire sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux - fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux - fonds général	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateur et logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Frais d'installation de locataires	Durée du bail, 10 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment - Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

### COTISATIONS ANNUELLES

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général, du fonds d'autoprotection et du fonds d'indemnisation.

### REVENUS D'INTÉRÊTS SUR LES COMPTES EN FIDÉICOMMIS

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicomis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

### CONTRIBUTION AU FONDS GÉNÉRAL

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le fonds d'études juridiques verse annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession encourues par celui-ci.

### CONTRIBUTION COMPENSATOIRE AU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus ré-

sultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

### CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE AU FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

### CONTRIBUTION À ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le fonds général verse une contribution à l'École du Barreau du Québec d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École.

### SURPLUS DU FONDS D'INDEMNISATION

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

### ENTITÉS CONTRÔLÉES

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins

comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec et la date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont réservés aux membres participant au fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 17.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration de Juriportail Inc. Juriportail est responsable du développement du portail du Barreau du Québec et de ses organismes affiliés. Les états financiers de Juriportail Inc. ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Juriportail Inc. est considéré comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectif de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie, et la date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 20. L'École de sténographie judiciaire du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 21. Éducaloi est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

## JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des placements :

■ La juste valeur des certificats de placement garanti se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;

■ La juste valeur des quotes-parts des bons du Trésor canadien et des obligations

gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes étrangères et de la quote-part de papier commercial bancaire et billets escomptés a été établie selon le dernier cours acheteur;

■ La juste valeur du dépôt en fidéicomis est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

## RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, le Barreau a adopté les conventions suivantes :

■ L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;

■ Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;

## Notes complémentaires

au 31 mars 2008

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 10 ans (11 ans en 2007).

### 4 COTISATIONS

	\$ 2008	\$ 2007
Cotisations totales	24 175 930	21 615 249
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(6 680 311)	(6 382 797)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale		(651 710)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(555 026)	(543 092)
Cotisations versées au fonds d'autoprotection	(444 021)	
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	(222 460)	(217 720)
	16 274 112	13 819 930

### 5 FONDS GÉNÉRAL - DÉBITEURS

	\$ 2008	\$ 2007
Créances diverses	494 755	493 333
Intérêts courus	25 445	27 556
	520 200	520 889

### 6 FONDS GÉNÉRAL - AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	\$ 2008	\$ 2007
Fonds d'opérations de l'immeuble	214 276	86 032
École de sténographie judiciaire du Québec	82 348	15 929
Fonds d'études juridiques	1 460 491	25 071
Fonds du programme d'assistance parentale	1 298	8 517
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		535
École du Barreau du Québec	47 821	
	1 806 234	136 084

# notes

## 7 - FONDS GÉNÉRAL - PLACEMENTS

	\$ 2008	\$ 2007
Quote-part de 15,2 % (9,39 % en 2007) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2008 de 3,77 % (4,67 % au 31 mars 2007), échéant de avril 2008 à juin 2018 (mai 2007 à juin 2018 en 2007) (coût 2 755 055 \$; valeur de marché 1 610 528 \$ en 2007)	2 822 847	1 567 170
Quote-part de 26,48 % (27,68 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 355 524 \$; valeur de marché 969 434 \$ en 2007)	448 842	728 219
Quote-part de 45,26 % (37,6 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 793 075 \$; valeur de marché 1 371 190 \$ en 2007)	805 974	1 188 032
Quote-part de 45,26 % de papier commercial bancaire d'une société ouverte canadienne et de billets escomptés d'un gouvernement provincial libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), échéant en avril 2008 (coût 686 642 \$)	708 533	
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur de marché 481 429 \$ en 2007)		391 205
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %, à la valeur de marché équivalente au coût	425 000	425 000
Certificats de placement garanti non rachetables, taux fixe de 3,4 %, échéant le 25 avril et le 30 mai 2008, à la valeur de marché équivalente au coût	10 000 000	
Quote-part de 92,79 % d'un fonds commun de placement du marché monétaire, au coût équivalant à la valeur de marché		12 235 378
	15 211 196	16 535 004
Encaissements disponibles à court terme	11 560 254	12 380 630
	3 650 942	4 154 374

fonds  
général

## 8 IMMOBILISATIONS

	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice 2008
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>				
Mobilier et équipement	513 355	204 925	308 430	115 750
Équipement informatique	136 026	66 964	69 062	59 050
Aménagement des locaux	574 626	180 179	394 447	78 061
Ordinateur	189 741	113 325	76 416	37 931
Logiciels	484 380	202 543	281 837	125 641
Téléphonie	258 319	25 832	232 487	25 832
	2 156 447	793 768	1 362 679	442 265
<b>FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES</b>				
Mobilier et équipement				3 799
Aménagement des locaux	16 171	1 617	14 554	1 617
Équipement informatique	13 873	8 552	5 321	5 343
Ordinateur	16 970	3 394	13 576	3 394
Logiciels	427 412	88 042	339 370	74 236
	474 426	101 605	372 821	88 389
<b>FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE</b>				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 997	4 229 240	2 825 757	176 375
Mobilier et équipement	28 274	13 256	15 018	6 658
Système de climatisation	191 664	76 664	115 000	19 166
Aménagement des locaux	192 781	122 505	70 276	19 660
	7 807 716	4 441 665	3 366 051	221 859

immobilisations

# Notes complémentaires

au 31 mars 2008

	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>				
Mobilier et équipement	455 407	158 572	296 835	96 912
Équipement informatique	106 188	49 049	57 139	76 842
Aménagement des locaux	624 958	308 103	316 855	63 387
Ordinateur	112 415	75 394	37 021	24 840
Logiciels	475 466	258 171	217 295	115 682
	1 774 434	849 289	925 145	377 663
<b>FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES</b>				
Mobilier et équipement	18 982	15 184	3 798	3 794
Équipement informatique	13 963	5 368	8 595	5 703
Logiciels	161 525	16 497	145 028	124 331
	194 470	37 049	157 421	133 828
<b>FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE</b>				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	4 052 865	3 002 133	176 375
Mobilier et équipement	33 288	11 612	21 676	10 947
Système de climatisation	191 664	57 498	134 166	19 166
Aménagement des locaux	196 594	106 659	89 935	22 968
	7 816 544	4 228 634	3 587 910	229 456

## 9 FONDS GÉNÉRAL - DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	\$	\$
	2008	2007
Fonds d'autoprotection	373 212	274 442
Fonds d'indemnisation	194 764	196 224
Fondation du Barreau du Québec	77 260	54 400
École du Barreau du Québec		16 199
La Corporation de services du Barreau du Québec	9 712	2 420
	654 948	543 685

## 10 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - DÉBITEURS

	\$	\$
	2008	2007
Créances diverses	120 858	96 900
Intérêts courus	36 163	44 744
	157 021	141 644

## 11 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - PLACEMENTS

	\$ 2008	\$ 2007
Quote-part de 17,49 % (18,15 % en 2007) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2008 de 3,83 % (4,67 % au 31 mars 2007), échéant de avril 2008 à juin 2018 (mai 2007 à juin 2018 en 2007) (coût 3 374 880 \$; valeur de marché 3 112 865 \$ en 2007)	3 461 450	3 047 292
Quote-part de 9,81 % (9,01 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 131 682 \$; valeur de marché 315 530 \$ en 2007)	166 253	237 020
Quote-part de 6,08 % (6,91 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 106 588 \$; valeur de marché 252 028 \$ en 2007)	108 346	218 360
Quote-part de 6,08 % de papier commercial bancaire d'une société ouverte canadienne et de billets escomptés d'un gouvernement provincial libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), échéant en avril 2008 (coût 92 240 \$)	95 181	
Quote-part de 7,21 % d'un fonds commun de placement de marché monétaire, au coût équivalant à la valeur de marché		950 300
Certificats de placement garanti non rachetables, taux fixe de 3,4 % échéant le 25 avril et le 30 mai 2008, à la valeur de marché équivalant au coût	3 900 000	
	7 731 230	4 452 972
Encaissements disponibles à court terme	5 124 945	1 197 626
	2 606 285	3 255 346

## 12 FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	\$ 2008	\$ 2007
Solde au début	279 168	295 593
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	262 743	279 168

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2007).

## 13 FONDS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE - PLACEMENTS

	\$ 2008	\$ 2007
Quote-part de 2,82 % (3,15 % en 2007) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2008 de 3,81 % (4,67 % au 31 mars 2007), échéant de avril 2008 à juin 2018 (mai 2007 à juin 2018 en 2007) (coût 552 957 \$; valeur de marché 539 882 \$ en 2007)	569 094	526 132
Quote-part de 3,17 % (3,23 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 42 554 \$; valeur de marché 113 072 \$ en 2007)	53 724	84 937
Quote-part de 2,2 % (2,5 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 38 449 \$; valeur de marché 91 222 \$ en 2007)	39 082	79 037
Quote-part de 2,2 % de papier commercial bancaire d'une société ouverte canadienne et de billets escomptés d'un gouvernement provincial libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), échéant en avril 2008 (coût 33 376 \$)	34 440	
	<b>696 340</b>	690 106
Encaissements disponibles à court terme	212 870	43 204
	<b>483 470</b>	646 902

placements

## 14 FONDS D'INDEMNISATION - PLACEMENTS

	\$ 2008	\$ 2007
Quote-part de 28,71 % (28,22 % en 2007) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2008 de 3,8 % (4,67 % au 31 mars 2007), échéant de avril 2008 à juin 2018 (mai 2007 à juin 2018 en 2007) (coût 5 628 971 \$; valeur de marché 4 838 444 \$ en 2007)	5 776 354	4 722 300
Quote-part de 31,95 % (32,52 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 428 913 \$; valeur de marché 1 139 114 \$ en 2007)	541 499	855 680
Quote-part de 21,89 % (24,92 % en 2007) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) (coût 383 564 \$; valeur de marché 908 743 \$ en 2007)	389 882	787 356
Quote-part de 21,89 % de papier commercial bancaire d'une société ouverte canadienne et de billets escomptés d'un gouvernement provincial libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), échéant en avril 2008 (coût 332 094 \$)	342 683	
	7 050 418	6 365 336
Encaissements disponibles à court terme	2 154 756	387 825
	4 895 662	5 977 511

## 15 ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 529 534 \$ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 62 912 \$ en 2009, 2010 et 2011, à 63 303 \$ en 2012 et à 61 665 \$ en 2013.

## 16 ÉVENTUALITÉS

## FONDS D'AUTOPROTECTION

Une provision pour éventualités au montant de 2 879 439 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau du Québec fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 61 000 000 \$, dont une seule réclamation de 43 200 000 \$ a été rejetée par la Cour d'appel du Québec le 5 mai 2008.

## FONDS D'INDEMNISATION

Une provision pour indemnités au montant de 1 644 606 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 16 000 000 \$.

## 17 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 104 220 \$ (76 563 \$ en 2007) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 141 736 \$ (139 856 \$ en 2007) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle. De plus, le fonds d'assurance responsabilité professionnelle offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec en contrepartie de 50 000 \$ par an.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2007 :

	\$ 2007	\$ 2006
Total de l'actif	97 039 585	101 227 276
Total du passif	20 221 972	23 429 053
Actifs nets	76 817 613	77 798 223
Revenus	8 076 227	9 800 737
Dépenses	9 052 237	7 766 280
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(2 261 714)	(2 271 704)
Activités d'investissement	3 888 529	3 814 381

## 18 ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 478 008 \$ (435 528 \$ en 2007), des frais de développement informatique de 38 388 \$ (53 726 \$ en 2007) et des frais généraux de 313 314 \$ (324 799 \$ en 2007) à l'École du Barreau du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2007 :

	\$ 2007	\$ 2006
Total de l'actif	3 993 476	3 587 110
Total du passif	1 031 760	1 035 315
Actifs nets	2 961 716	2 551 795
Revenus	6 799 864	6 580 751
Dépenses	6 389 943	6 827 068
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	278 230	371 281
Activités de financement et d'investissement	(610 498)	158 647

école

**19 JURIPORTAIL INC.**

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de Juriportail Inc. au 31 mars

	\$ Non vérifié 2008	\$ 2007
Total de l'actif	782 632	805 226
Total du passif	366 907	372 953
Actifs nets	415 725	432 273
Revenus	24 763	22 369
Dépenses	41 310	(774 636)
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	61 163	58 581
Activités d'investissement	(17 924)	(16 765)

**20 ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC**

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 13 692 \$ (13 416 \$ en 2007) à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2007 :

	\$ 2007	\$ 2006
Total de l'actif	140 171	83 935
Total du passif	137 406	92 516
Actifs nets	2 765	(8 581)
Revenus	271 920	161 082
Dépenses	260 574	155 459
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	33 850	(29 484)
Activités d'investissement	31 846	13 123

**21 - ÉDUCALOI**

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2008 :

	\$ Non vérifié 2008	\$ 2007
Total de l'actif	419 082	507 191
Total du passif	418 823	506 932
Actifs nets	259	259
Revenus	1 325 893	1 008 055
Dépenses	1 325 893	1 008 055
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(27 199)	135 895
Activités d'investissement	(24 956)	(6 434)

## 22 COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Voici des renseignements financiers inclus dans les états financiers du Barreau du Québec :

	\$ 2008	\$ 2007
Revenus	111 956	49 161
Dépenses	43 347	4 919
Total de l'actif	128 290	49 042
Total du passif	15 439	4 800
Surplus	112 851	44 242

## 23 RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2006, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2009.

### Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	\$ 2008	\$ 2007
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>		
Solde au début	27 699 300	26 252 900
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 508 300	1 442 700
Cotisations des salariés	493 900	439 100
Intérêts débiteurs	1 463 300	1 399 000
Prestations versées	(576 700)	(1 091 700)
Améliorations du service passé	285 000	
Gains actuariels	(1 323 300)	(742 700)
Solde à la fin	29 549 800	27 699 300
<b>ACTIFS DES RÉGIMES</b>		
Solde au début	23 060 500	19 091 000
Cotisations de l'employeur	1 580 700	1 469 300
Cotisations des salariés	493 900	439 100
Prestations versées	(576 700)	(1 091 700)
Rendement réel des actifs des régimes	497 600	3 152 800
Solde à la fin	25 056 000	23 060 500
Situation de capitalisation - déficit	(4 493 800)	(4 638 800)
Pertes actuarielles nettes non amorties	2 721 700	2 959 900
Coût non amorti des services passés	334 300	59 200
Obligations transitoires non amorties	(470 100)	(522 300)
Passif au titre des prestations constituées	(1 907 900)	(2 142 000)
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite à payer	(1 623 978)	(1 839 818)

**Composition des actifs des régimes de retraite**

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	\$ 2008	\$ 2007
<b>CATÉGORIE D'ACTIFS</b>		
Actions		
Canadiennes	18,0	24,2
Américaines et internationales	31,0	34,6
Titres à revenu fixe	51,0	41,2
	100,0	100,0

**Principales hypothèses**

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivants (moyenne pondérée) :

	% 2008	% 2007
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>		
Taux d'actualisation	5,50	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25
<b>COÛT DES PRESTATIONS</b>		
Taux d'actualisation	5,15	5,15
Taux de rendement prévu des actifs	6,50	6,75
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25

**Composantes des coûts constatés dans l'exercice**

Les composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	\$ 2008	\$ 2007
Coût de l'employeur pour le service courant	1 508 300	1 442 700
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	1 463 300	1 399 000
Rendement réel des actifs des régimes	(497 600)	(3 152 800)
Améliorations du service passé	285 000	
Gains actuariels sur les obligations au titre des prestations constituées	(1 323 300)	(742 700)
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	1 435 700	(1 053 800)
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs des régimes	(1 109 500)	1 690 400
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	1 347 700	1 003 000
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées des régimes pour l'exercice	(275 100)	9 900
Amortissement de l'actif transitoire	(52 200)	(52 200)
Coût constaté de l'exercice	1 346 600	1 597 300
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite	1 157 148	1 360 775

**Total des paiements en espèces**

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'est chiffré à 1 372 988 \$ (1 260 645 \$ au 31 mars 2007).

## 24 INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

	\$ 2008	\$ 2007
<b>REVENUS D'HONORAIRES DE GESTION</b>		
La Corporation de services du Barreau du Québec	11 112	67 169
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	141 736	139 856
Fonds du programme d'assistance parentale	2 080	8 517
	154 928	215 542
<b>PROJETS SPÉCIAUX - FONDS GÉNÉRAL</b>		
École de sténographie judiciaire du Québec	–	70 000
<b>AIDE À LA RECHERCHE - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES</b>		
Subvention à Éducaloi	100 000	–

## 25 REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Fonds d'indemnisation	2008 Total	2007 Total
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES</b>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	147 180	44 954	5 791	730	16 015	905	215 575	87 985
Actifs financiers disponibles à la vente	136 985	151 400		25 453		257 416	571 254	494 974
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	181 947	42 572				6 752	231 271	236 031
Gains réalisés sur les placements disponibles à la vente	67 838	49 036		13 449		138 355	268 678	454 913
	533 950	287 962	5 791	39 632	16 015	403 428	1 286 778	1 273 903

revenus

### 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

#### OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Barreau est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Barreau.

Le Barreau ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

#### RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### Risque de change

Le Barreau est exposé au risque de change en raison de placements libellés en dollars américains. Au 31 mars 2008, les actifs financiers libellés en devises représentent des placements totalisant 2 624 097 \$ US (3 104 612 \$ US au 31 mars 2007).

##### Risque de taux d'intérêt

Les certificats de placement garanti, la quote-part des bons du Trésor canadiens et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et la quote-part de papier commercial bancaire et de billets escomptés d'un gouvernement provincial portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le dépôt en fidéicomis porte intérêt à taux variable et expose donc le Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

Les autres actifs et passifs financiers du Barreau ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Le Barreau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

##### Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers du Barreau exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Barreau est exposé.

■ **Débiteurs** : Le risque de crédit du Barreau provient principalement des débiteurs. Le Barreau n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Barreau aux créances douteuses n'est pas importante.

##### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Le Barreau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

### 27 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

# Rapport des vérificateurs

## Aux membres du conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2007 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Barreau du Québec – École du Barreau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Robert Gauthier S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, le 24 juillet 2007

(Le 21 septembre 2007 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés)

École  
du Barreau

# Revenus et dépenses - École du Barreau

de l'exercice terminé le 31 mai 2007

	\$ 2007	\$ 2006
<b>REVENUS</b>		
Subvention gouvernementale - ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 657 400	2 957 414
Subventions - programme de stages internationaux - gouvernements fédéral et provincial		150 000
Frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité	3 028 408	2 551 493
Documentation	593 787	514 188
Séances de reprise	87 090	108 500
Demandes de révision	7 240	5 790
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	184 622	187 101
Autres	241 317	106 265
	<b>6 799 864</b>	<b>6 580 751</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Direction de la formation	686 135	782 768
Services aux étudiants		346 306
Direction du programme	589 924	525 879
Personnel pédagogique	2 274 575	2 167 078
Frais d'examen	354 113	400 191
Services aux étudiants, aux stages et communications	252 229	341 359
Centre de Montréal	768 960	482 430
Centre de Québec	533 974	455 540
Centre d'Ottawa	235 900	197 543
Centre de Sherbrooke	197 674	199 668
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	324 798	359 325
Comité de la formation professionnelle	100 033	98 137
Provision pour les avances et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.		155 740
Projet d'amélioration du programme	71 628	315 104
	<b>6 389 943</b>	<b>6 827 068</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>409 921</b>	<b>(246 317)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

revenus  
dépenses

# Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés - École du Barreau

de l'exercice terminé le 31 mai 2007

	\$	\$	\$	\$
			2007	2006
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	268 810	6 985	275 795	964 112
Acquisitions de l'exercice	307 463	(307 463)		
Affectation des surplus réservés		804 000	804 000	212 000
	576 273	503 522	1 079 795	1 176 112
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(146 224)	556 145	409 921	(246 317)
Versements sur la dette à long terme	7 729	(7 729)		
Virement aux surplus réservés		(707 460)	(707 460)	(654 000)
	(138 495)	(159 044)	(297 539)	(900 317)
Solde à la fin	437 778	344 478	782 256	275 795

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# surplus

## Surplus réservés - École du Barreau

de l'exercice terminé le 31 mai 2007

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
								2007	2006
	Équilibre budgétaire	Financement des stages internationaux	Développement international/positionnement	Site Internet et système de gestion	Développement et mise à jour de programmes	Imprévus	Aménagements	Total	Total
Solde au début	654 000		250 000	500 000	522 000	100 000	250 000	2 276 000	1 834 000
Affectation des surplus non affectés	334 460	200 000			3 000		170 000	707 460	654 000
	988 460	200 000	250 000	500 000	525 000	100 000	420 000	2 983 460	2 488 000
Virement aux surplus non affectés	654 000		50 000			100 000		804 000	212 000
Solde à la fin	334 460	200 000	200 000	500 000	525 000	-	420 000	2 179 460	2 276 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Flux de trésorerie - École du Barreau

de l'exercice terminé le 31 mai 2007

	\$ 2007	\$ 2006
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	409 921	(246 317)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	146 224	124 101
Gain sur la cession de placements	(78 823)	(78 507)
Provision pour les avances à Juriportail Inc.		149 000
Diminution (augmentation) des créances diverses	(122 482)	79 896
Diminution des intérêts courus	6 220	16 036
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(9 031)	38 734
Diminution des comptes fournisseurs et charges à payer	(61 931)	(11 924)
Diminution de la subvention perçue par anticipation		(33 800)
Augmentation (diminution) des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	(31 082)	345 728
Augmentation (diminution) de la provision pour vacances à payer	(1 240)	15 026
Augmentation (diminution) de la charge de retraite à payer	20 454	(26 692)
Rentrées nettes de fonds	278 230	371 281
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(364 613)	435 743
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	(473)	(31 326)
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	79 668	
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(1 222)	(171)
Immobilisations	(307 463)	(238 555)
Dettes à long terme	(7 729)	(7 044)
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(8 666)	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(610 498)	158 647
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>(332 268)</b>	<b>529 928</b>
Encaisse au début	602 806	72 878
Encaisse à la fin	270 538	602 806

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

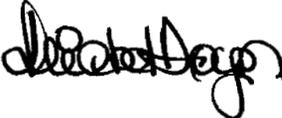
École  
du Barreau

# Bilan - École du Barreau

au 31 mai 2007

	\$ 2007	\$ 2006
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	270 538	602 806
Créances diverses (note 6)	214 300	91 818
Intérêts courus	34 012	40 232
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt	8 666	
Frais payés d'avance	132 471	123 440
Placements	193 663	175 403
	853 650	1 033 699
Placements à long terme, au coût (note 7)	2 665 755	2 240 579
Immobilisations (note 8)	474 071	312 832
	3 993 476	3 587 110
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	172 023	233 954
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt		473
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt	79 668	
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt		1 222
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	381 970	413 052
Provision pour vacances à payer	110 117	111 357
Versements sur la dette à long terme	8 480	7 729
Charge de retraite à payer (note 10)	87 374	87 374
	839 632	855 161
Dette à long terme (note 9)	27 813	36 293
Charge de retraite à payer (note 10)	164 315	143 861
	1 031 760	1 035 315
<b>SURPLUS</b>		
Investis en immobilisations	437 778	268 810
Non affectés	344 478	6 985
Réservés	2 179 460	2 276 000
	2 961 716	2 551 795
	3 993 476	3 587 110

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,  , Administrateur et  , Administrateur

bilan

# Notes complémentaires - École du Barreau

au 31 mai 2007

## 1 STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

## 2 CONVENTIONS COMPTABLES

### ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### CONSTATATION DES REVENUS

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à

recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. L'amortissement de l'escompte ou de la prime sur obligation est calculé selon la méthode de l'intérêt réel. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Les revenus de frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

### DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'École du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'École du Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

### IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux - Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 1 an et 9 ans
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	7 ans

# Notes complémentaires - École du Barreau

au 31 mai 2007

## FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec et Juriportail Inc. sont des entités contrôlées par le Barreau du Québec.

## RÉGIMES DE RETRAITE

L'École du Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'École du Barreau a adopté les conventions suivantes :

■ L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;

■ Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;

■ Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 11 ans (12 ans en 2006).

## 3 INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

	\$ 2007	\$ 2006
Gain sur la cession de placements	78 823	78 507
Revenus d'honoraires de gestion - École de sténographie judiciaire du Québec	14 023	-

## 4 RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

Le Barreau du Québec, incluant l'École du Barreau, ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Conformément à une résolution du comité administratif du Barreau du Québec, le Barreau du Québec assume directement la totalité de ce risque.

## 5 CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 442 608 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (426 735 \$ en 2006). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 10 844 \$ (10 269 \$ en 2006).

## 6 CRÉANCES DIVERSES

	\$ 2007	\$ 2006
Frais de scolarité	24 488	42 002
Taxes à la consommation à recevoir	26 336	14 424
Royautés à recevoir	154 479	
Autres	8 997	35 392
	214 300	91 818

## 7 PLACEMENTS À LONG TERME

	\$ 2007	\$ 2006
Quote-part (11,59 %; 11 % en 2006) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales et paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2007 de 4,89 % (4,85 % en 2006), échéant d'octobre 2007 à juin 2018 (de juin 2006 à juin 2018 en 2006) au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime (valeur de marché 1 974 703 \$; 1 756 048 \$ en 2006)	1 968 937	1 734 595
Quote-part (12,86 %; 12,86 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 475 626 \$; 502 826 \$ en 2006)	331 799	399 585
Quote-part (11,80 %; 11,34 % en 2006) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 428 292 \$; 282 334 \$ en 2006)	376 882	281 802
Quote-part de 1,72 % d'un fonds commun de placement du marché monétaire détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût équivalant à la valeur de marché	181 800	
	<b>2 859 418</b>	2 415 982
Encaissements disponibles à court terme	<b>193 663</b>	175 403
	<b>2 665 755</b>	2 240 579

placements

## 8 IMMOBILISATIONS

	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	2007 Amortissement de l'exercice
<b>MOBILIER ET ÉQUIPEMENT</b>				
Direction de la formation	5 862	4 689	1 173	1 172
Direction du programme	6 138	1 228	4 910	1 228
Administration des examens				1 108
Centre de Montréal	137 521	30 396	107 125	27 504
Centre de Québec	16 133	4 260	11 873	3 227
Centre d'Ottawa	735	294	441	1 639
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000	22 707	36 293	7 729
	225 389	63 574	161 815	43 607
<b>ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE</b>				
Direction de la formation	4 191	1 397	2 794	2 729
Direction du programme	789	526	263	263
Centre de Montréal	39 029	26 019	13 010	14 245
Centre de Québec	14 772	7 403	7 369	4 924
Centre d'Ottawa	4 330	1 707	2 623	1 443
Centre de Sherbrooke	1 520	770	750	1 320
	64 631	37 822	26 809	24 924
Aménagement des locaux - Maison du Barreau	66 613	26 102	40 511	10 844
Aménagement des locaux - Autres	142 307	18 711	123 596	14 231
Logiciels	226 713	105 373	121 340	52 618
	435 633	150 186	285 447	77 693
	725 653	251 582	474 071	146 224

immobilisations

# immobilisations

Notes complémentaires - École du Barreau

au 31 mai 2007

	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
<b>MOBILIER ET ÉQUIPEMENT</b>				2006
Direction de la formation	5 862	3 517	2 345	1 173
Administration des examens	5 541	4 433	1 108	1 108
Centre de Montréal	12 121	2 891	9 230	2 807
Centre de Québec	5 166	1 033	4 133	2 100
Centre d'Ottawa	8 195	6 115	2 080	1 639
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000	14 979	44 021	7 044
	95 885	32 968	62 917	15 871
<b>ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE</b>				
Direction de la formation	3 994	2 663	1 331	2 513
Direction du programme	789	263	526	263
Services aux étudiants	3 707	2 471	1 236	1 236
Administration des examens				233
Centre de Montréal	39 029	13 010	26 019	13 466
Centre de Québec	7 439	2 480	4 959	2 479
Centre d'Ottawa	790	263	527	263
Centre de Sherbrooke	3 230	1 890	1 340	1 077
	58 978	23 040	35 938	21 530
Aménagement des locaux - Maison du Barreau	102 688	57 084	45 604	10 269
Aménagement des locaux - Autres	26 024	4 481	21 543	3 331
Logiciels	235 965	89 135	146 830	73 100
	364 677	150 700	213 977	86 700
	519 540	206 708	312 832	124 101

## 9 DETTE À LONG TERME

	\$	\$
	2007	2006
Obligations relatives aux biens loués, 9,38 %, remboursables par versements trimestriels de 2 898 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2011	36 293	44 022
Versements exigibles à court terme	8 480	7 729
	27 813	36 293

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués
2008	11 592
2009	11 592
2010	11 592
2011	8 694
Total des paiements minimums exigibles	43 470
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	7 177
	36 293

## 10 RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau du Québec pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La prestation de retraite est répartie uniformément sur les années de service admissibles totales à la retraite de chaque participant.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2003, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2006.

### Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	\$ 2007	\$ 2006
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>		
Solde au début	26 252 900	20 991 600
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 442 700	1 054 500
Cotisations des salariés	439 100	395 300
Intérêts débiteurs	1 399 000	1 284 600
Prestations versées	(1 091 700)	(615 700)
Améliorations du service passé		69 100
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(742 700)	3 073 500
Solde à la fin	27 699 300	26 252 900
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES</b>		
Solde au début	19 091 000	15 660 300
Cotisations de l'employeur	1 469 300	1 395 600
Cotisations des salariés	439 100	395 300
Prestations versées	(1 091 700)	(615 700)
Rendement réel des actifs des régimes	3 152 800	2 255 500
Solde à la fin	23 060 500	19 091 000
Situation de capitalisation - déficit	(4 638 800)	(7 161 900)
Pertes actuarielles nettes non amorties	2 959 900	5 653 300
Coût non amorti des services passés	59 200	69 100
Obligations transitoires non amorties	(522 300)	(574 500)
Passif au titre des prestations constituées	(2 142 000)	(2 014 000)
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charge de retraite à payer	(251 689)	(231 235)

### Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	% 2007	% 2006
<b>CATÉGORIE D'ACTIFS</b>		
Actions		
Canadiennes	24,2	29,1
Américaines et internationales	34,6	30,8
Titres à revenu fixe	41,2	40,1
	100,0	100,0

# Notes complémentaires - École du Barreau

au 31 mai 2007

## Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau du Québec pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivants :

	%	%
	2007	2006
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>		
Taux d'actualisation	5,15	5,25
Taux de croissance de la rémunération	3,25	4,00
<b>COÛT DES PRESTATIONS</b>		
Taux d'actualisation	5,15	5,25
Taux de rendement prévu des actifs	6,75	7,50
Taux de croissance de la rémunération	3,25	4,00

## Composantes du coût constaté dans l'exercice

Les composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	\$	\$
	2007	2006
Coût de l'employeur pour le service courant, déduction faite des cotisations des salariés	1 442 700	1 054 500
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	1 399 000	1 284 600
Rendement réel des actifs des régimes	(3 152 800)	(2 255 500)
Modifications aux régimes		69 100
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	775 500	(3 020 900)
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	464 400	(2 868 200)
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs des régimes	1 690 400	1 036 900
Différence entre l'amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) et les pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	(515 200)	3 157 200
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées aux régimes pour l'exercice	9 900	(69 100)
Amortissement de l'actif transitoire	(52 200)	(52 200)
Coût constaté dans l'exercice	1 597 300	1 204 600
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charge de retraite	230 466	174 105

retraite

### 11 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME

La juste valeur de l'encaisse, des créances diverses, des intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer et de la provision pour vacances à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

#### PLACEMENTS

La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales et paragouvernementale et de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes et de la quote-part des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur.

La juste valeur de la quote-part d'un fonds commun de placement du marché monétaire est équivalente à la valeur comptable car la valeur unitaire ne fluctue pas.

#### AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur du dû au fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec et des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

### 12 ENGAGEMENT

L'École du Barreau s'est engagée, conjointement avec le fonds général du Barreau du Québec, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2016, à verser une somme de 2 094 037 \$ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec, soit 78,8 % du total du contrat de location. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 218 767 \$ en 2008, 2009, 2010 et 2011 et à 225 729 \$ en 2012.

# engagement



# AXES STRATÉGIQUES

Le plan stratégique 2006-2010 du Barreau du Québec s'articule autour de quatre axes prioritaires, lesquels visent tous la concrétisation de notre vision : exceller dans l'approche préventive.

## PRÉVENIR

Inclure une composante prévention à chacune de nos activités. Autrement dit : toujours penser prévention !

## FORMER

Créer, favoriser ou bonifier des activités de formation à l'intention de nos membres.

## S'AMÉLIORER

Mettre en place ou bonifier des processus, systèmes et outils qui aideront la prise de décisions, faciliteront la gestion des opérations du Barreau et permettront de mesurer nos actions.

## COMMUNIQUER

Tant à l'interne qu'à l'externe, faire connaître les outils de prévention disponibles et communiquer les engagements, actions et résultats du Barreau du Québec. Cette communication doit se réaliser dans un registre simple et vulgarisé et être en lien avec les valeurs véhiculées par le plan stratégique : compétence, transparence, imputabilité, travail d'équipe et écoute active.



20

07

08

**Maison du Barreau**

445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8  
T 514 954-3400 Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca) [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)